

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 mars 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
(Contrôle de foule)

Madame,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 3 mars 2017, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- FOR-0014 Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3) (2008 et 2013);
- FOR-0015 Contrôle de foule – Membre de section (cote d'alerte 1) (2009 et 2013);
- FOR-2050 Contrôle de foule – Chef de section ou de peloton (cotes d'alerte 1, 2 et 3) (2008 et 2013);
- Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie – Structure et caractéristiques.

Enfin, conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information, tel qu'il appert de la note explicative jointe à cet effet.

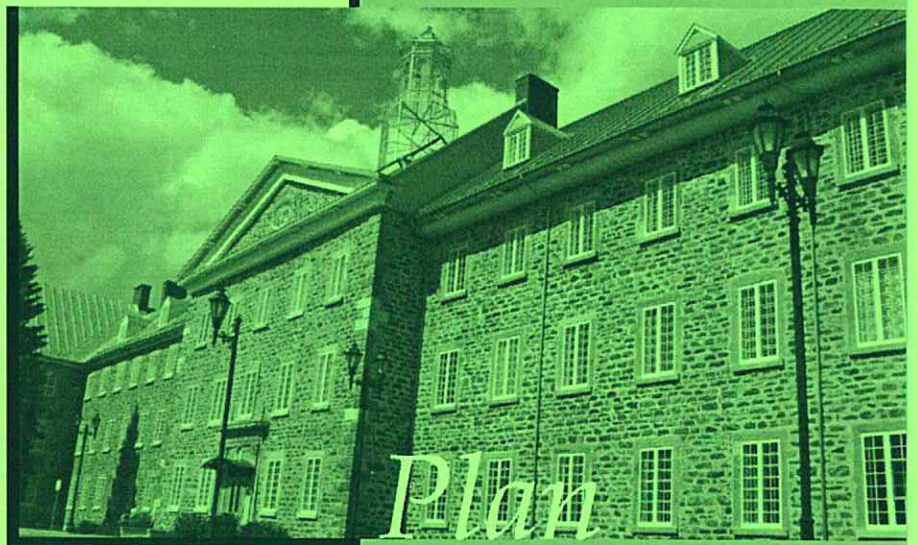
Recevez, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

PSTA/vd
p.j. (9)

Pierre St-Antoine

**Contrôle de foule
Membre de peloton
(cotes d'alerte 2 et 3)**



*Plan
de cours*

FOR-0014

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2008.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 17 avril 2008

Référence : FOR-0014

Présentation

Le cours *Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3)* s'adresse aux policiers-patrouilleurs susceptibles d'intervenir lors d'une opération de contrôle de foule avec risque d'agitation nécessitant, à la cote d'alerte 2, l'utilisation de l'équipement complet (incluant le bouclier et l'armure) et, à la cote d'alerte 3, l'intervention de spécialistes et de personnel de soutien*.

Comme ce cours vise l'acquisition d'une compétence, c'est-à-dire de la capacité à mobiliser efficacement et dans l'action un ensemble intégré d'habiletés, de connaissances et d'attitudes, les policiers seront aptes, au terme du cours, à intervenir adéquatement lors d'opérations de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3. Plus spécifiquement, ils seront capables de se préparer pour l'opération, d'effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs aux cotes d'alerte 2 et 3, de procéder à des arrestations et d'évaluer de façon constructive la qualité des interventions réalisées.

Pour ce faire, les étudiants seront mis en présence d'une variété de situations représentatives des circonstances et des événements les plus couramment rencontrés par un membre de peloton aux cotes d'alerte 2 et 3. Des exercices, des mises en situation et des simulations leur seront proposés, à l'intérieur desquels ils auront à évoluer tout en respectant les fondements de l'intervention policière en contrôle de foule.

En somme, le cours *Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3)* est un cours essentiellement pratique qui vise à rendre les policiers efficaces dans l'exercice de leur fonction, dans le respect des droits des individus et des obligations des services de police.

La Direction du perfectionnement professionnel

* Ce cours a été élaboré en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Québec.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Chefs de peloton de contrôle de foule.
- Moniteurs en intervention physique (avec option en contrôle de foule), en soutien au chef de peloton.
- Préposé aux irritants chimiques (PIC).

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers susceptibles d'intervenir à titre de membres d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3.

■ DURÉE

Trente-six heures (4,5 jours).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Minimum 20, maximum 35 (ratio de deux formateurs par peloton).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en tant que membre d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moyen d'exercices, de mises en situation et de simulations de contrôle de foule, suivis de rétroactions. • À partir des directives de l'organisation policière. • Avec l'équipement personnel requis (équipement de protection, bâton, bouclier, masque à gaz, etc.). • Avec des équipements spécialisés. • Avec des spécialistes (préposés aux irritants chimiques, etc.). • En présence d'agents chimiques inflammatoires, incendiaires et de projectiles. • À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, <i>Guide de pratiques policières</i>, etc.). • En utilisant les outils méthodologiques suivants : modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule, tableau de la problématique de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Se préparer pour l'opération.	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Exécution adéquate des commandements militaires 1.2 Préparation rigoureuse de l'équipement 1.3 Perception juste de la situation et de la mission à accomplir 1.4 Compréhension judicieuse de son rôle en fonction de la mission à accomplir 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement
2. Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs aux cotes d'alerte 2 et 3.	<ol style="list-style-type: none"> 2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.2 Utilisation conforme des équipements de protection et des armes sous son contrôle 2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique 2.4 Utilisation adéquate des techniques de récupération et d'évacuation de personnes en difficulté 2.5 Exécution adéquate de manœuvres en cas d'attaques à l'aide de produits chimiques ou incendiaires, d'armes à feu ou d'armes blanches

Éléments de la compétence	Critères de performance
	2.6 Application appropriée des techniques de protection personnelle lors de l'utilisation d'irritants chimiques 2.7 Embarquement et débarquement efficaces lors de déplacements en autobus
3. Procéder à des arrestations.	3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestations actives et passives 3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations. 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus 3.4 Application adéquate des principes de travail en équipe 3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus
4. Apprécier ses interventions.	4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs 4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels
	ET, POUR L'ENSEMBLE DE LA COMPÉTENCE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration d'une condition physique et psychologique adéquates ▪ Respect en tout temps des directives et des commandements ▪ Compréhension adéquate de son rôle de généraliste à l'intérieur d'une section et/ou d'un peloton ▪ Application rigoureuse du continuum de l'emploi de la force ▪ Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Contenu de la formation

■ NOTIONS GÉNÉRALES

- Le contrôle de foule : une étape de la gestion d'une foule
- Le rôle de la police lors d'opérations de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3
- Les principes de base à respecter lors d'opérations de contrôle de foule
- Le cadre légal de l'intervention policière en contrôle de foule

■ LA PRÉPARATION DU POLICIER

- Le modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule : un cadre de référence :
 - ↳ particularités des foules aux cotes d'alerte 2 et 3
 - ↳ options d'intervention aux cotes d'alerte 2 et 3
- La préparation et le port de l'équipement complet
- Les exercices militaires de base adaptés au travail policier

■ L'OPÉRATION DE CONTRÔLE DE FOULE AUX COTES D'ALERTE 2 ET 3

- La composition d'un peloton d'intervention et le rôle de ses membres
- La position de base et la position parlementaire du membre
- Le rassemblement d'un peloton d'intervention : avant l'opération et pour l'opération
- Les commandements verbaux et les signaux en contrôle de foule
- Les formations
- Les pas de marche
- Les alignements
- L'utilisation du bâton 36 pouces et du bouclier :
 - ↳ prise, maniement et transport du bâton et du bouclier
 - ↳ zones d'impact
 - ↳ techniques de poussée et de frappe avec le bâton et le bouclier
 - ↳ techniques de blocage avec le bâton et le bouclier
 - ↳ techniques de garde du bâton et du bouclier
 - ↳ exécution des commandements avec le bouclier
- La rétroaction à la suite d'une opération
- Les médias : comportements et attitudes à adopter
- Les armes à feu et l'aérosol capsique (« OC ») en situation de contrôle de foule
- Les procédures de chargement et de déchargement des armes de service
- Les équipements de protection personnels (port, entretien, points forts et points faibles)

- Les procédures d'urgence :
 - ↻ procédures de récupération et d'évacuation de blessés sur la ligne
 - ↻ procédures d'urgence lors de la réception de cocktails Molotov
 - ↻ comportements devant une situation à risque élevé
- Les irritants chimiques (IC) :
 - ↻ caractéristiques des produits utilisés lors de la formation
 - ↻ modes de dissémination et de lancement des IC
 - ↻ facteurs influençant la dissémination des IC
 - ↻ utilisation stratégique des IC
 - ↻ autorisations pour l'utilisation des IC
 - ↻ décontamination
 - ↻ rôle des préposés aux IC et leur positionnement dans le peloton
 - ↻ masque protecteur contre les IC (composantes, entretien et port)
- Les déplacements en autobus : techniques d'embarquement et de débarquement d'un autobus de passagers

■ LES ARRESTATIONS

- La composition et le rôle des équipes d'arrestation
- Le rôle des préposés au fourgon, des techniciens en identité judiciaire et des enquêteurs
- La gestion des prévenus
- Le tableau de la problématique de l'emploi de la force
- Les techniques d'arrestation active
- Les techniques d'arrestation passive
- Les techniques de contrôle par points de pression
- Les techniques de contrôle articulaire
- Les techniques d'escorte de prévenus
- La mise de menottes en plastique
- Les positions relatives et les techniques de contrôle articulaire lors d'un *sit-in*

■ AUTRES

- La dimension stratégique de la chaîne de commandement
- Les paramètres généraux du droit de refus de travail

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise à préciser le rôle des étudiants et des formateurs. Cette démarche est articulée selon la stratégie de formation essentiellement pratique privilégiée par l'École nationale de police du Québec quand il s'agit de favoriser l'acquisition d'une compétence professionnelle.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour leur permettre d'accomplir de façon concrète les tâches habituelles d'un membre de peloton dans des conditions qui se rapprochent le plus possible de la réalité opérationnelle. C'est la raison pour laquelle ce cours se déroule essentiellement en salle d'entraînement et sur des sites extérieurs.

Ainsi, tout au long du cours, les étudiants devront évoluer à travers une variété d'exercices et de mises en situation représentatifs des situations les plus couramment rencontrées lors d'opérations de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3. Des plus simples aux plus complexes, ces différentes activités ont été structurées de façon à permettre aux étudiants de réinvestir constamment les apprentissages réalisés d'une activité à l'autre.

La période de rétroaction en groupe qui suivra systématiquement chacune de ces activités aidera les participants à faire un retour constructif sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration, tout en mettant en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Le rôle du chef de peloton pour ce cours se présente essentiellement comme étant un rôle d'animateur, de facilitateur et de *coach* auprès des membres de peloton. Il leur assure ainsi un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, dont les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'il transmet à la suite de ses observations. Le moniteur en intervention physique, quant à lui, agira comme soutien dans le cadre des activités d'enseignement/apprentissage qui font appel à des techniques d'intervention physique. Le préposé aux irritants chimiques agira également comme soutien dans sa spécialité, lorsque requis. Les formateurs communiquent régulièrement aux membres une appréciation formative de leurs performances afin qu'ils puissent apporter, s'il y a lieu et tout au long du cours, les ajustements requis.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance des paramètres du cours et de son organisation logistique (compétence à acquérir, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Se sensibiliser aux valeurs à démontrer dans le cours et lors d'opération de contrôle de foule. 	30 min	s.o.
2	LE RÔLE DE LA POLICE LORS D'OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DE FOULE AUX COTES D'ALERTE 2 ET 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer le contrôle de foule dans le processus de gestion d'une foule. ▪ Reconnaître les comportements d'une foule ou d'un groupe de personnes à l'intérieur d'une foule aux cotes d'alerte 2 et 3. ▪ Identifier les aspects légaux de l'intervention policière en contrôle de foule. 	1 h	1, 2, 3, 4
3	LES EXERCICES MILITAIRES DE BASE ADAPTÉS AU TRAVAIL POLICIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les buts poursuivis par les exercices militaires adaptés au contexte policier. ▪ Exécuter adéquatement les commandements militaires. ▪ Adopter les comportements et les attitudes propres aux exercices militaires. 	2h30min	1
4	LES MANŒUVRES DE CONTRÔLE DE FOULE AUX COTES D'ALERTE 2 ET 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire la composition d'un peloton d'intervention et le rôle des membres qui le composent. ▪ Exécuter les commandements verbaux et les signaux de contrôle de foule dans le cadre des manœuvres suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ↪ commandements de base; ↪ commandements liés aux formations; ↪ commandements de marche. 	3 h	1, 2
5	LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET LES AUTRES ÉQUIPEMENTS EN CONTRÔLE DE FOULE : REMISE ET/OU VÉRIFICATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre possession de ses équipements et/ou procéder à leur vérification. 	1 h	1
JOUR 2			
6	RÉTROACTION DU JOUR 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les principes et les éléments-clés d'une rétroaction. ▪ Identifier ses points forts et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 1. 	30 min	4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
7	LES OPTIONS D'INTERVENTION AUX COTES D'ALERTE 2 ET 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les options d'intervention aux cotes d'alerte 2 et 3 selon le Modèle de l'intervention policière en contrôle de foule. ▪ Adopter des comportements et des attitudes adéquats avec les médias. 	30 min	1, 2
8	L'UTILISATION DU BÂTON 36 POUCES ET DU BOUCLIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer sa dextérité à manipuler le bâton 36 pouces et le bouclier selon les techniques enseignées. ▪ Choisir et utiliser les techniques en fonction de la situation. ▪ Reconnaître les conséquences physiologiques de l'utilisation du bâton et du bouclier sur les zones d'impact. ▪ Utiliser une communication adaptée à la situation. ▪ Exécuter les commandements et les signaux de contrôle de foule lors de manœuvres avec un bâton et/ou un bouclier. ▪ Faire le point sur le port des armes à feu. ▪ Faire le point sur le port et l'utilisation de l'aérosol capsique (« OC ») en contrôle de foule. ▪ Appliquer les procédures de chargement et de déchargement de l'arme à feu. 	3h	2
9	LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION : POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revêtir les équipements de protection et connaître leur entretien. ▪ Prendre conscience des points forts et des points faibles des équipements de protection personnels. 	2h	2
10	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION : LA POUSSÉE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les savoirs, les habiletés et les attitudes visées par les activités 2 à 9, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ se déployer sous pression; ⇨ s'ajuster aux difficultés de la poussée avec un bouclier; ⇨ répondre aux exigences physiques de la poussée; ⇨ maîtriser ses réactions en situation de stress; ⇨ travailler en équipe. ▪ Participer activement à la rétroaction de l'opération. 	2h	1, 2, 4
JOUR 3			
11	RÉTROACTION DU JOUR 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 2. 	30 min	4
12	LES MÉTHODES D'ARRESTATION PASSIVES ET ACTIVES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à des arrestations passives et actives. ▪ Situer son rôle et celui des différents intervenants dans le système de gestion des prévenus. 	3h30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques d'intervention physique : <ul style="list-style-type: none"> ↪ techniques de contrôle par points de pression; ↪ techniques de contrôle articulaire. ▪ Procéder à la mise de menottes, à l'escorte et au transport de prévenus. ▪ Appliquer les principes de travail en équipe. ▪ Utiliser une communication adaptée. 		
13	<p>LES PROCÉDURES D'URGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à la récupération et à l'évacuation de blessés sur la ligne. ▪ Appliquer les procédures d'urgence lors de la réception de cocktails Molotov. ▪ Connaître les comportements possibles à adopter devant une situation à risque élevé. 	1 h	2
14	<p>EXERCICES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ARRESTATION ACTIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à des arrestations actives. ▪ Utiliser les techniques d'intervention physique appropriées à la situation. ▪ Procéder à la mise de menottes et à l'escorte de prévenus. ▪ Appliquer les principes de travail en équipe. ▪ Utiliser une communication adaptée. 	30 min	3
15	<p>ACTIVITÉ D'INTÉGRATION : LE DÉMANTÈLEMENT D'UN SIT-IN</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les savoirs, les habiletés et les attitudes visées par les activités 2 à 14, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ↪ se déployer sous pression; ↪ appliquer les techniques d'arrestation; ↪ maîtriser ses réactions en situation de stress; ↪ travailler en équipe. ▪ Participer activement à la rétroaction de l'opération. 	2h30min	1, 2, 3, 4
JOUR 4			
16	<p>RÉTROACTION DU JOUR 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 3. 	30 min	4
17	<p>LES IRRITANTS CHIMIQUES : NOTIONS DE BASE ET TECHNIQUES DE PROTECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appropriier des notions de base concernant les irritants chimiques. ▪ Identifier les positions relatives des préposés aux irritants chimiques à l'intérieur du peloton. ▪ Se familiariser avec le port du masque à gaz en effectuant les vérifications d'usage. ▪ Entretenir le masque à gaz selon la procédure établie. ▪ Exécuter, avec le masque, les commandements et les signaux de contrôle de foule. 	3h30min	1, 2

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
18	LES DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter une procédure d'embarquement et de débarquement d'un autobus de passagers. 	30 min	2
19	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION GLOBALE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les savoirs, les habiletés et les attitudes visées par les activités 2 à 18, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ↻ se déployer sous pression; ↻ intervenir en présence d'irritants chimiques; ↻ maîtriser ses réactions en situation de stress; ↻ travailler en équipe. ▪ Participer activement à la rétroaction de l'opération. 	3 h 30 min	1, 2, 3, 4
JOUR 5			
20	RÉTROACTION DU JOUR 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses points forts et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 4. ▪ Participer activement à la rétroaction de l'opération. ▪ Faire le point sur la dimension stratégique de la chaîne de commandement et sur les paramètres généraux du droit de refus de travail. 	1 h 30 min	4
21	RÉTROACTION GLOBALE DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser à l'importance de consolider ses acquis de formation. ▪ Évaluer les enseignements reçus. 	30 min	4
22	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	2 h	s.o.

Évaluation

Ce cours ne fait pas l'objet d'une évaluation proprement dite. L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) dans la section REMARQUES du bulletin de l'étudiant.

Cependant, tout au cours de la formation et afin de valider les apprentissages réalisés, les formateurs porteront une attention particulière à la performance du peloton dans son ensemble tout en relevant, s'il y a lieu, des éléments d'observation individuels. L'ensemble de ces observations sera colligé sur des grilles d'observation et de *coaching* sur lesquelles figurent des critères d'évaluation formative communiqués dès le début du cours aux étudiants.

Ainsi, les formateurs transmettront régulièrement aux participants des *feedbacks* généraux et personnalisés portant sur les habiletés, les connaissances et les attitudes attendues du peloton et de ses membres. Les étudiants auront également à s'autoévaluer de façon continue à l'aide de grilles d'autoévaluation à partir desquelles seront animées des rétroactions formatives.

Bibliographie

CROCKETT, Thomson, S., *Police Chemical Agents Manual*, International Association of Chiefs of Police, Professional Standards Division, Washington D.C., 1969, 207 p.

DEFENSE TECHNOLOGY CORPORATION OF AMERICA, FEDERAL LABORATORIES, MACE, *Comprehensive Instructor Certification Program*, Training Division Less-Lethal Section, Armor Holdings inc., Jacksonville, Florida, 1999.

École nationale de police du Québec, *Modèle québécois d'intervention policière en contrôle de foule*.

École nationale de police du Québec, *Tableau de la problématique de l'emploi de la force*.

École nationale de police du Québec, *Tableau des zones d'impact*.

FORMATION SPVM, *Cartable formation de base, G.I.*

LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES SNC INC., *Marche à suivre pour l'entretien périodique du masque de protection NBC-C4*, Yves Dupuis, technologiste, recherche et développement, 21 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Formation en contrôle de foule*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d'urgence, 2005.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Utilisation des irritants chimiques, cours de base et de requalification*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d'urgence, 2004.

*École nationale
de police*

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

**Contrôle de foule
Membre de peloton
(cotes d'alerte 2 et 3)**



*Plan
de cours*

FOR-0014

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2008.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d’alerte 2 et 3)* s’adresse aux policiers-patrouilleurs susceptibles d’intervenir lors d’une opération de contrôle de foule avec risque d’agitation nécessitant, à la cote d’alerte 2, l’utilisation de l’équipement complet (incluant le bouclier et l’armure) et, à la cote d’alerte 3, l’intervention de spécialistes et de personnel de soutien*.

Comme ce cours vise l’acquisition d’une compétence, c’est-à-dire de la capacité à mobiliser efficacement et dans l’action un ensemble intégré d’habiletés, de connaissances et d’attitudes, les policiers seront aptes, au terme du cours, à intervenir adéquatement lors d’opérations de contrôle de foule aux cotes d’alerte 2 et 3. Plus spécifiquement, ils seront capables de se préparer pour l’opération, d’effectuer l’opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs aux cotes d’alerte 2 et 3, de procéder à des arrestations et d’évaluer de façon constructive la qualité des interventions réalisées.

Pour ce faire, les étudiants seront mis en présence d’une variété de situations représentatives des circonstances et des événements les plus couramment rencontrés par un membre de peloton aux cotes d’alerte 2 et 3. Des exercices, des mises en situation et des simulations leur seront proposés, à l’intérieur desquels ils auront à évoluer tout en respectant les fondements de l’intervention policière en contrôle de foule.

En somme, le cours *Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d’alerte 2 et 3)* est un cours essentiellement pratique qui vise à rendre les policiers efficaces dans l’exercice de leur fonction, dans le respect des droits des individus et des obligations des services de police.

* Ce cours a été élaboré en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Québec.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Chefs de peloton de contrôle de foule.
- Moniteur en intervention physique (avec option en contrôle de foule), en soutien au chef de peloton.
- Préposé aux irritants chimiques (PIC).

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers susceptibles d'intervenir à titre de membres d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3.

■ DURÉE

Trente-six heures (4,5 jours).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Minimum 20, maximum 35 (ratio de deux formateurs par peloton).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en tant que membre d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moyen d'exercices, de mises en situation et de simulations de contrôle de foule, suivis de rétroactions. • À partir des directives de l'organisation policière. • Avec l'équipement personnel requis (équipement de protection, bâton, bouclier, masque à gaz, etc.). • Avec des équipements spécialisés. • Avec des spécialistes (préposés aux irritants chimiques, etc.). • En présence d'agents chimiques inflammatoires, incendiaires et de projectiles. • À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, <i>Guide de pratiques policières</i>, etc.). • En utilisant les outils méthodologiques suivants : modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule, Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Se préparer pour l'opération.	1.1 Exécution adéquate des commandements militaires 1.2 Préparation rigoureuse de l'équipement 1.3 Perception juste de la situation et de la mission à accomplir 1.4 Compréhension judicieuse de son rôle en fonction de la mission à accomplir 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement
2. Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs aux cotes d'alerte 2 et 3.	2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.2 Utilisation conforme des équipements de protection et des armes sous son contrôle 2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique 2.4 Utilisation adéquate des techniques de récupération et d'évacuation de personnes en difficulté 2.5 Exécution adéquate de manœuvres en cas d'attaques à l'aide de produits chimiques ou incendiaires, d'armes à feu ou d'armes blanches

Éléments de la compétence	Critères de performance
	2.6 Application appropriée des techniques de protection personnelle lors de l'utilisation d'irritants chimiques 2.7 Embarquement et débarquement efficaces lors de déplacements en autobus
3. Procéder à des arrestations.	3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation active et passive 3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus 3.4 Application adéquate des principes de travail en équipe 3.5 Respect intégral des directives et des commandements relatifs à la gestion des prévenus
4. Apprécier ses interventions.	4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs 4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels
	ET, POUR L'ENSEMBLE DE LA COMPÉTENCE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstration d'une condition physique et psychologique adéquates ▪ Respect en tout temps des directives et des commandements ▪ Compréhension adéquate de son rôle de généraliste à l'intérieur d'une section et/ou d'un peloton ▪ Application rigoureuse du continuum de l'emploi de la force ▪ Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Contenu de la formation

■ NOTIONS GÉNÉRALES

- Le contrôle de foule : une étape de la gestion d'une foule
- Le rôle de la police lors d'opérations de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3
- Les principes de base à respecter lors d'opérations de contrôle de foule
- Le cadre légal de l'intervention policière en contrôle de foule

■ LA PRÉPARATION DU POLICIER

- Le Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule : un cadre de référence :
 - ↳ particularités des foules aux cotes d'alerte 2 et 3
 - ↳ options d'intervention aux cotes d'alerte 2 et 3
- La préparation et le port de l'équipement complet
- Les exercices militaires de base adaptés au travail policier

■ L'OPÉRATION DE CONTRÔLE DE FOULE AUX COTES D'ALERTE 2 ET 3

- La composition d'un peloton d'intervention et le rôle de ses membres
- La position de base et la position parlementaire du membre
- Le rassemblement d'un peloton d'intervention : avant l'opération et pour l'opération
- Les commandements verbaux et les signaux en contrôle de foule
- Les formations
- Les pas de marche
- Les alignements
- L'utilisation du bâton 36 pouces et du bouclier :
 - ↳ prise, maniement et transport du bâton et du bouclier
 - ↳ zones d'impact
 - ↳ techniques de poussée et de frappe avec le bâton et le bouclier
 - ↳ techniques de blocage avec le bâton et le bouclier
 - ↳ techniques de garde du bâton et du bouclier
 - ↳ exécution des commandements avec le bouclier
- La rétroaction à la suite d'une opération
- Les médias : comportements et attitudes à adopter
- Les armes à feu et l'aérosol capsique (« OC ») en situation de contrôle de foule
- Les procédures de chargement et de déchargement des armes de service
- Les équipements de protection personnels (port, entretien, points forts et points faibles)

- Les procédures d'urgence :
 - ↳ procédures de récupération et d'évacuation de blessés sur la ligne
 - ↳ procédures d'urgence lors de la réception de cocktails Molotov
 - ↳ comportements devant une situation à risque élevé
- Les irritants chimiques (IC) :
 - ↳ caractéristiques des produits utilisés lors de la formation
 - ↳ modes de dissémination et de lancement des IC
 - ↳ facteurs influençant la dissémination des IC
 - ↳ utilisation stratégique des IC
 - ↳ autorisations pour l'utilisation des IC
 - ↳ décontamination
 - ↳ rôle des préposés aux IC et leur positionnement dans le peloton
 - ↳ masque protecteur contre les IC (composantes, entretien et port)
- Les déplacements en autobus : techniques d'embarquement et de débarquement d'un autobus de passagers

■ LES ARRESTATIONS

- La composition et le rôle des équipes d'arrestation
- Le rôle des préposés au fourgon, des techniciens en identité judiciaire et des enquêteurs
- La gestion des prévenus
- Le Modèle national de l'emploi de la force
- Les techniques d'arrestation active
- Les techniques d'arrestation passive
- Les techniques de contrôle par points de pression
- Les techniques de contrôle articulaire
- Les techniques d'escorte de prévenus
- La mise de menottes en plastique
- Les positions relatives et les techniques de contrôle articulaire lors d'un *sit-in*

■ AUTRES

- La dimension stratégique de la chaîne de commandement
- Les paramètres généraux du droit de refus de travail

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise à préciser le rôle des étudiants et des formateurs. Cette démarche est articulée selon la stratégie de formation essentiellement pratique privilégiée par l'École nationale de police du Québec quand il s'agit de favoriser l'acquisition d'une compétence professionnelle.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour leur permettre d'accomplir de façon concrète les tâches habituelles d'un membre de peloton dans des conditions qui se rapprochent le plus possible de la réalité opérationnelle. C'est la raison pour laquelle ce cours se déroule essentiellement en salle d'entraînement et sur des sites extérieurs.

Ainsi, tout au long du cours, les étudiants devront évoluer à travers une variété d'exercices et de mises en situation représentatifs des situations les plus couramment rencontrées lors d'opérations de contrôle de foule aux cotes d'alerte 2 et 3. Des plus simples aux plus complexes, ces différentes activités ont été structurées de façon à permettre aux étudiants de réinvestir constamment les apprentissages réalisés d'une activité à l'autre.

La période de rétroaction en groupe qui suivra systématiquement chacune de ces activités aidera les participants à faire un retour constructif sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration, tout en mettant en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Le rôle du chef de peloton pour ce cours se présente essentiellement comme étant un rôle d'animateur, de facilitateur et de *coach* auprès des membres de peloton. Il leur assure ainsi un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, dont les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'il transmet à la suite de ses observations. Le moniteur en intervention physique, quant à lui, agira comme soutien dans le cadre des activités d'enseignement/apprentissage qui font appel à des techniques d'intervention physique. Le préposé aux irritants chimiques agira également comme soutien dans sa spécialité, lorsque requis. Les formateurs communiquent régulièrement aux membres une appréciation formative de leurs performances afin qu'ils puissent apporter, s'il y a lieu et tout au long du cours, les ajustements requis.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance des paramètres du cours et de son organisation logistique (compétence à acquérir, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Se sensibiliser aux valeurs à démontrer dans le cours et lors d'opération de contrôle de foule. 	30 min	s.o.
2	LE RÔLE DE LA POLICE LORS D'OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DE FOULE AUX COTES D'ALERTE 2 ET 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer le contrôle de foule dans le processus de gestion d'une foule. ▪ Reconnaître les comportements d'une foule ou d'un groupe de personnes à l'intérieur d'une foule aux cotes d'alerte 2 et 3. ▪ Identifier les aspects légaux de l'intervention policière en contrôle de foule. 	1 h	1, 2, 3, 4
3	LES EXERCICES MILITAIRES DE BASE ADAPTÉS AU TRAVAIL POLICIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les buts poursuivis par les exercices militaires adaptés au contexte policier. ▪ Exécuter adéquatement les commandements militaires. ▪ Adopter les comportements et les attitudes propres aux exercices militaires. 	2 h 30 min	1
4	LES MANŒUVRES DE CONTRÔLE DE FOULE AUX COTES D'ALERTE 2 ET 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrire la composition d'un peloton d'intervention et le rôle des membres qui le composent. ▪ Exécuter les commandements verbaux et les signaux de contrôle de foule dans le cadre des manœuvres suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ commandements de base; ⇨ commandements liés aux formations; ⇨ commandements de marche. 	3 h	1, 2
5	LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET LES AUTRES ÉQUIPEMENTS EN CONTRÔLE DE FOULE : REMISE ET/OU VÉRIFICATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre possession de ses équipements et/ou procéder à leur vérification. 	1 h	1
JOUR 2			
6	RÉTROACTION DU JOUR 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les principes et les éléments-clés d'une rétroaction. ▪ Identifier ses points forts et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 1. 	30 min	4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
7	LES OPTIONS D'INTERVENTION AUX COTES D'ALERTE 2 ET 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les options d'intervention aux cotes d'alerte 2 et 3 selon le Modèle de l'intervention policière en contrôle de foule. ▪ Adopter des comportements et des attitudes adéquats avec les médias. 	30 min	1, 2
8	L'UTILISATION DU BÂTON 36 POUCES ET DU BOUCLIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer sa dextérité à manipuler le bâton 36 pouces et le bouclier selon les techniques enseignées. ▪ Choisir et utiliser les techniques en fonction de la situation. ▪ Reconnaître les conséquences physiologiques de l'utilisation du bâton et du bouclier sur les zones d'impact. ▪ Utiliser une communication adaptée à la situation. ▪ Exécuter les commandements et les signaux de contrôle de foule lors de manœuvres avec un bâton et/ou un bouclier. ▪ Faire le point sur le port des armes à feu. ▪ Faire le point sur le port et l'utilisation de l'aérosol capsique (« OC ») en contrôle de foule. ▪ Appliquer les procédures de chargement et de déchargement de l'arme à feu. 	3 h	2
9	LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION : POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revêtir les équipements de protection et connaître leur entretien. ▪ Prendre conscience des points forts et des points faibles des équipements de protection personnels. 	2 h	2
10	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION : LA POUSSÉE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les savoirs, les habiletés et les attitudes visées par les activités 2 à 9, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ↪ se déployer sous pression; ↪ s'ajuster aux difficultés de la poussée avec un bouclier; ↪ répondre aux exigences physiques de la poussée; ↪ maîtriser ses réactions en situation de stress; ↪ travailler en équipe. ▪ Participer activement à la rétroaction de l'opération. 	2 h	1, 2, 4
JOUR 3			
11	RÉTROACTION DU JOUR 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 2. 	30 min	4
12	LES MÉTHODES D'ARRESTATION PASSIVE ET ACTIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à des arrestations passives et actives. ▪ Situer son rôle et celui des différents intervenants dans le système de gestion des prévenus. 	3 h 30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques d'intervention physique : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ techniques de contrôle par points de pression; ⇨ techniques de contrôle articulaire. ▪ Procéder à la mise de menottes, à l'escorte et au transport de prévenus. ▪ Appliquer les principes de travail en équipe. ▪ Utiliser une communication adaptée. 		
13	<p>LES PROCÉDURES D'URGENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à la récupération et à l'évacuation de blessés sur la ligne. ▪ Appliquer les procédures d'urgence lors de la réception de cocktails Molotov. ▪ Connaître les comportements possibles à adopter devant une situation à risque élevé. 	1 h	2
14	<p>EXERCICES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ARRÊSTATION ACTIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à des arrestations actives. ▪ Utiliser les techniques d'intervention physique appropriées à la situation. ▪ Procéder à la mise de menottes et à l'escorte de prévenus. ▪ Appliquer les principes de travail en équipe. ▪ Utiliser une communication adaptée. 	30 min	3
15	<p>ACTIVITÉ D'INTÉGRATION : LE DÉMANTÈLEMENT D'UN SIT-IV</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les savoirs, les habiletés et les attitudes visées par les activités 2 à 14, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ se déployer sous pression; ⇨ appliquer les techniques d'arrestation; ⇨ maîtriser ses réactions en situation de stress; ⇨ travailler en équipe. ▪ Participer activement à la rétroaction de l'opération. 	2 h 30 min	1, 2, 3, 4
JOUR 4			
16	<p>RÉTROACTION DU JOUR 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 3. 	30 min	4
17	<p>LES IRRITANTS CHIMIQUES : NOTIONS DE BASE ET TECHNIQUES DE PROTECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier des notions de base concernant les irritants chimiques. ▪ Identifier les positions relatives des préposés aux irritants chimiques à l'intérieur du peloton. ▪ Se familiariser avec le port du masque à gaz en effectuant les vérifications d'usage. ▪ Entretenir le masque à gaz selon la procédure établie. ▪ Exécuter, avec le masque, les commandements et les signaux de contrôle de foule. 	3 h 30 min	1, 2

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
18	LES DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS ▪ Exécuter une procédure d'embarquement et de débarquement d'un autobus de passagers.	30 min	2
19	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION GLOBALE ▪ Mobiliser les savoirs, les habiletés et les attitudes visées par les activités 2 à 18, en particulier : ⇨ se déployer sous pression; ⇨ intervenir en présence d'irritants chimiques; ⇨ maîtriser ses réactions en situation de stress; ⇨ travailler en équipe. ▪ Participer activement à la rétroaction de l'opération.	3 h 30 min	1, 2, 3, 4
JOUR 5			
20	RÉTROACTION DU JOUR 4 ▪ Identifier ses points forts et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 4. ▪ Participer activement à la rétroaction de l'opération. ▪ Faire le point sur la dimension stratégique de la chaîne de commandement et sur les paramètres généraux du droit de refus de travail.	1 h 30 min	4
21	RÉTROACTION GLOBALE DE LA FORMATION ▪ Se sensibiliser à l'importance de consolider ses acquis de formation. ▪ Évaluer les enseignements reçus.	30 min	4
22	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	2h	s.o.

Évaluation

Ce cours ne fait pas l'objet d'une évaluation proprement dite. L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) dans la section REMARQUES du bulletin de l'étudiant.

Cependant, tout au cours de la formation et afin de valider les apprentissages réalisés, les formateurs porteront une attention particulière à la performance du peloton dans son ensemble tout en relevant, s'il y a lieu, des éléments d'observation individuels. L'ensemble de ces observations sera colligé sur des grilles d'observation et de *coaching* sur lesquelles figurent des critères d'évaluation formative communiqués dès le début du cours aux étudiants.

Ainsi, les formateurs transmettront régulièrement aux participants des *feedbacks* généraux et personnalisés portant sur les habiletés, les connaissances et les attitudes attendues du peloton et de ses membres. Les étudiants auront également à s'autoévaluer de façon continue à l'aide de grilles d'autoévaluation à partir desquelles seront animées des rétroactions formatives.

Bibliographie

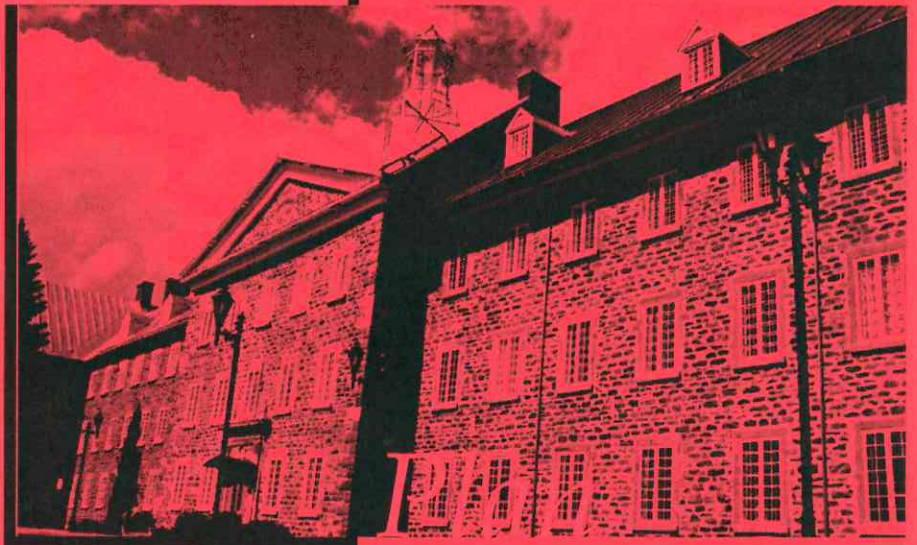
- CROCKETT, Thomson, S., *Police Chemical Agents Manual*, International Association of Chiefs of Police, Professional Standards Division, Washington D.C., 1969, 207 p.
- DEFENSE TECHNOLOGY CORPORATION OF AMERICA, FEDERAL LABORATORIES, MACE, *Comprehensive Instructor Certification Program*, Training Division Less-Lethal Section, Armor Holdings inc., Jacksonville, Florida, 1999.
- École nationale de police du Québec, *Modèle québécois d'intervention policière en contrôle de foule*.
- École nationale de police du Québec, *Modèle national de l'emploi de la force*.
- École nationale de police du Québec, *Tableau des zones d'impact*.
- FORMATION SPVM, *Cartable formation de base*, G.I.
- LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES SNC INC., *Marche à suivre pour l'entretien périodique du masque de protection NBC-C4*, Yves Dupuis, technologiste, recherche et développement, 21 p.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Formation en contrôle de foule*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d'urgence, 2005.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Utilisation des irritants chimiques, cours de base et de requalification*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d'urgence, 2004.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Contrôle de foule
Membre de section
(cote d'alerte 1)



Manuel
de cours

FOR-0015

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2009.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 21 janvier 2009

Référence : FOR-0015

Présentation

Le cours *Contrôle de foule – Membre de section (cote d'alerte 1)* s'adresse aux policiers-patrouilleurs susceptibles d'intervenir à titre de premiers intervenants lors d'une opération de contrôle de foule avec risque d'agitation nécessitant le recours au casque et au bâton*.

Ce cours vise le maintien et la mise à jour d'une compétence acquise préalablement par les policiers lors de leur formation initiale à l'École nationale de police du Québec. Il a pour objectif d'actualiser les connaissances, les habiletés et les attitudes de ces derniers en matière de contrôle de foule afin qu'ils puissent exercer leur fonction de façon optimale. Ainsi, au terme du cours, les policiers seront capables de se préparer pour l'opération, d'effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1†, de procéder à des arrestations et d'évaluer de façon constructive la qualité des interventions réalisées.

Pour ce faire, les étudiants seront mis en présence d'une variété de situations représentatives des événements et des circonstances les plus couramment vécues par un membre de section à la cote d'alerte 1. Des exercices, des mises en situation et des simulations leur seront proposés à l'intérieur desquels ils auront à évoluer tout en respectant les fondements de l'intervention policière en contrôle de foule.

En somme, le cours *Contrôle de foule – Membre de section (cote d'alerte 1)* est un cours essentiellement pratique qui vise à rendre les policiers efficaces dans l'exercice de leur fonction, dans le respect des droits des individus et des obligations des services de police.

La Direction du perfectionnement professionnel

* Ce cours a été élaboré en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Québec.

† La formation à l'utilisation du masque à gaz, incluant l'expérimentation aux irritants chimiques, demeure facultative pour chacune des organisations (cette expérimentation devra faire appel à un préposé aux irritants chimiques).

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Un instructeur reconnu comme chef de peloton.
- Moniteur en intervention physique (avec option en contrôle de foule), en soutien à l'instructeur.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers susceptibles d'intervenir à titre de membres d'une section lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.

■ DURÉE

Seize heures (2 jours).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Minimum 8, maximum 30 (ratio de 1 instructeur et 1 moniteur intervention physique pour 8 étudiants).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en tant que membre d'une section lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moyen d'exercices, de mises en situation et de simulations de contrôle de foule suivis de rétroactions. • À partir des directives et des commandements du chef de section. • À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo. • Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.). • À l'aide du masque à gaz (optionnel). • À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, <i>Guide de pratiques policières</i>, etc.). • En utilisant les outils méthodologiques suivants : modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule, tableau de la problématique de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Se préparer pour l'opération.	1.1 Exécution adéquate des exercices militaires 1.2 Préparation et vérification rigoureuses de l'équipement 1.3 Perception juste de la situation et de la mission à accomplir 1.4 Compréhension judicieuse de son rôle en fonction de la mission à accomplir 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement
2. Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.	2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.3 Utilisation conforme du bâton 36 pouces 2.4 Utilisation judicieuse de l'emploi de la force 2.5 Application adéquate de techniques de protection personnelle lors de l'utilisation d'irritants chimiques (optionnel)
3. Procéder à des arrestations.	3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, assistée par la ligne et défensive 3.2 Utilisation adéquate des techniques d'intervention physique lors des arrestations 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus

Éléments de la compétence	Critères de performance
	<p>3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe</p> <p>3.5 Respect intégral des directives relatives à la gestion des prévenus</p>
<p>4. Apprécier ses interventions.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique</p> <p>4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique</p> <p>4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs</p> <p>4.4. Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>
	<p>ET, POUR L'ENSEMBLE DE LA COMPÉTENCE :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Condition physique et psychologique adéquate▪ Respect en tout temps des directives et des commandements▪ Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force▪ Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Contenu de la formation

■ NOTIONS GÉNÉRALES

- Le contrôle de foule : une étape de la gestion d'une foule
- Le rôle de la police lors d'opérations de contrôle de foule à la cote d'alerte 1
- Les principes de base à respecter lors d'opérations de contrôle de foule
- Le cadre légal de l'intervention policière en contrôle de foule

■ LA PRÉPARATION DU POLICIER

- Le modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule : un cadre de référence :
 - ◇ particularités des foules à la cote d'alerte 1
 - ◇ options d'intervention à la cote d'alerte 1
- La préparation et le port de l'équipement
- Les exercices militaires de base adaptés au travail policier

■ L'OPÉRATION DE CONTRÔLE DE FOULE À LA COTE D'ALERTE 1

- Les commandements verbaux et les signaux en contrôle de foule
- Les formations :
 - ◇ colonne de route
 - ◇ file simple
 - ◇ ligne droite
 - ◇ pointe de flèche
 - ◇ formation en cercle
 - ◇ techniques de déploiement
- Les pas de marche (pas de rue, pas cadencé, pas de course, pas de garde)
- L'utilisation du bâton 36 pouces :
 - ◇ prise, maniement et transport du bâton
 - ◇ zones d'impact
 - ◇ techniques de poussée et de frappe
 - ◇ techniques de blocage
 - ◇ techniques de garde et contrôle
- Les irritants chimiques couramment utilisés, leurs effets et la décontamination
- Le masque à gaz contre les irritants chimiques (optionnel) : composantes, entretien et port

■ LES ARRESTATIONS

- La composition et le rôle des équipes d'arrestation

- Les techniques d'arrestation passive
- Les techniques d'arrestation assistées par la ligne
- Les techniques d'arrestation défensive
- Les techniques de contrôle par points de pression
- La mise de menottes en plastique
- La gestion des prévenus

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise à préciser le rôle des étudiants et du formateur. Cette démarche est structurée selon la stratégie de formation essentiellement pratique privilégiée par l'École nationale de police du Québec quand il s'agit de favoriser le développement d'une compétence professionnelle.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un membre d'une section à la cote d'alerte 1 dans des conditions qui se rapprochent le plus possible de la réalité opérationnelle. C'est la raison pour laquelle ce cours se déroule en grande partie en salle d'entraînement et sur des sites extérieurs.

Ainsi, tout au long du cours, les étudiants devront évoluer dans une variété d'exercices et de scénarios représentatifs des situations les plus couramment vécues lors d'opérations de contrôle de foule à la cote d'alerte 1. Des plus simples aux plus complexes, ces différentes activités ont été structurées de façon à permettre aux étudiants de réinvestir constamment les apprentissages réalisés d'une activité à l'autre.

La période de rétroaction (ou *debriefing*) en groupe qui suivra systématiquement chacune de ces activités aidera les étudiants à faire un retour constructif sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration tout en mettant en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Le rôle du chef de section responsable de la diffusion de ce cours se présente essentiellement comme étant un rôle d'animateur, de facilitateur et de coach auprès des membres de section. Il leur assure ainsi un soutien continu dans leur démarche de mise à jour et d'entraînement, et ce, par différents moyens, dont les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'il transmet à la suite de ses observations. Le moniteur en intervention physique, quant à lui, agira comme soutien dans le cadre des activités d'enseignement et d'apprentissage qui font appel à des techniques d'intervention physique. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement aux membres une appréciation formative de leurs performances afin qu'ils puissent apporter, s'il y a lieu et tout au long du cours, les ajustements requis.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance des paramètres du cours et de son organisation logistique (compétence visée, contenu, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Se sensibiliser aux valeurs à démontrer dans le cours et lors d'opérations de contrôle de foule. 	30 min	s.o.
2	DIAGNOSTIC DE DÉPART <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en commun, s'il y a lieu, les problèmes ou les difficultés éprouvées sur le terrain. ▪ Exprimer ses interrogations et ses besoins de formation, s'il y a lieu, quant au contrôle de foule à la cote d'alerte 1. 	30 min	s.o.
3	LE RÔLE DE LA POLICE LORS D'OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DE FOULE À LA COTE D'ALERTE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer le contrôle de foule dans le processus de gestion d'une foule. ▪ Identifier les particularités de l'intervention policière en contrôle de foule à la cote d'alerte 1 selon le modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule : <ul style="list-style-type: none"> ↪ les comportements d'une foule ou d'un groupe de personnes à l'intérieur d'une foule; ↪ les options d'intervention dont dispose la police. ▪ Identifier les aspects légaux de l'intervention policière en contrôle de foule. 	1 h 30	1, 2, 3
4	LES EXERCICES MILITAIRES DE BASE ADAPTÉS AU TRAVAIL POLICIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les buts poursuivis par les exercices militaires adaptés au contexte policier. ▪ Exécuter adéquatement les commandements militaires de base. ▪ Adopter les comportements et les attitudes propres aux exercices militaires. 	1 h 30	2
5	L'UTILISATION DU BÂTON 36 POUCES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les méthodes de transport du bâton 36 pouces. ▪ Exécuter des déplacements avec le bâton. ▪ Développer sa dextérité à manipuler le bâton selon les techniques enseignées. ▪ Choisir et utiliser les techniques en fonction de la situation. ▪ Reconnaître les conséquences physiologiques de l'utilisation du bâton sur les zones d'impact. 	1 h 30	2
6	LES MANŒUVRES DE CONTRÔLE DE FOULE À LA COTE D'ALERTE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter les commandements verbaux et les signaux de contrôle de foule : <ul style="list-style-type: none"> ↪ commandements de base; ↪ commandements liés aux formations; ↪ commandements de marche. 	2 h 30	2

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 2			
7	RÉTROACTION DU JOUR 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 1. 	30 min	1, 2, 4
8	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION « A » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs, habiletés et attitudes visés par les activités 3 à 6. ▪ Participer activement au <i>debriefing</i> de l'opération. 	1 h 45	1, 2
9	LES MÉTHODES D'ARRESTATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à des arrestations passives, assistées par la ligne et défensive. ▪ Utiliser les techniques d'intervention physique appropriées à la situation. ▪ Procéder à la mise des menottes en plastique et à l'escorte de prévenus. ▪ Appliquer les principes du travail en équipe. ▪ Utiliser une communication adaptée. ▪ Assurer un suivi adéquat des arrestations. ▪ Présenter les fiches d'arrestation. 	1 h 15	3
10	LES IRRITANTS CHIMIQUES : NOTIONS DE BASE ET TECHNIQUES DE PROTECTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les notions de base concernant les irritants chimiques. ▪ Porter et entretenir le masque à gaz (optionnel). 	45 min	2
11	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION « B » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs, habiletés et attitudes visés par les activités 3, 4, 5, 6, 8 et 9. ▪ Participer activement au <i>debriefing</i>. 	1 h 15	1, 2, 3, 4
12	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION GLOBALE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs, habiletés et attitudes visés par le cours. ▪ Participer activement au <i>debriefing</i> de l'opération. 	2 h	1, 2, 3, 4
13	RÉTROACTION GLOBALE DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le bilan des apprentissages réalisés durant le cours. ▪ Se sensibiliser à l'importance et aux différents moyens de consolider ses acquis. ▪ Évaluer les enseignements reçus. 	30 min	1, 2, 3, 4

Évaluation

Tout au long de la formation et afin de valider les apprentissages réalisés, les formateurs porteront une attention particulière à la performance de la section dans son ensemble tout en relevant, s'il y a lieu, des éléments d'observation individuels. L'ensemble de ces observations sera colligé sur des grilles d'observation et de coaching sur lesquelles figurent des critères d'évaluation formative communiqués dès le début du cours aux étudiants.

Ainsi, les formateurs transmettront régulièrement aux membres des *feedbacks* généraux et personnalisés portant sur les habiletés, les connaissances et les attitudes attendues de la section. Les membres auront également à s'autoévaluer de façon continue à l'aide de grilles d'autoévaluation à partir desquelles seront animées des rétroactions formatives.

Au terme de la formation, les membres recevront une attestation soulignant l'atteinte du seuil de performance requis pour la réussite du cours.

Bibliographie

CROCKETT, Thomson, S., *Police Chemical Agents Manual*, International Association of Chiefs of Police, Professional Standards Division, Washington D.C., 1969, 207 p.

DEFENSE TECHNOLOGY CORPORATION OF AMERICA, FEDERAL LABORATORIES, MACE, *Comprehensive Instructor Certification Program*, Training Division Less-Lethal Section, Armor Holdings inc., Jacksonville, Florida, 1999.

École nationale de police du Québec, *Modèle québécois d'intervention policière en contrôle de foule*.

École nationale de police du Québec, *Tableau de la problématique de l'emploi de la force*.

École nationale de police du Québec, *Tableau des zones d'impact*.

FORMATION SPVM, *Cartable formation de base*, G.I.

LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES SNC INC., *Marche à suivre pour l'entretien périodique du masque de protection NBC-C4*, Yves Dupuis, technologiste, recherche et développement, 21 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Formation en contrôle de foule*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d'urgence, 2005.

SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Utilisation des irritants chimiques, cours de base et de requalification*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d'urgence, 2004.

*École nationale
de police*

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Contrôle de foule
Membre de section
(cote d'alerte 1)



*Plan
de cours*

FOR-0015

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2008.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 3 juillet 2013

Référence : FOR-0015

Présentation

Le cours *Contrôle de foule – Membre de section (cote d'alerte 1)* s'adresse aux policiers-patrouilleurs susceptibles d'intervenir à titre de premiers intervenants lors d'une opération de contrôle de foule avec risque d'agitation nécessitant le recours au casque et au bâton*.

Ce cours vise le maintien et la mise à jour d'une compétence acquise préalablement par les policiers lors de leur formation initiale à l'École nationale de police du Québec. Il a pour objectif d'actualiser les connaissances, les habiletés et les attitudes de ces derniers en matière de contrôle de foule afin qu'ils puissent exercer leur fonction de façon optimale. Ainsi, au terme du cours, les policiers seront capables de se préparer pour l'opération, d'effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1†, de procéder à des arrestations et d'évaluer de façon constructive la qualité des interventions réalisées.

Pour ce faire, les étudiants seront mis en présence d'une variété de situations représentatives des événements et des circonstances les plus couramment vécues par un membre de section à la cote d'alerte 1. Des exercices, des mises en situation et des simulations leur seront proposés à l'intérieur desquels ils auront à évoluer tout en respectant les fondements de l'intervention policière en contrôle de foule.

En somme, le cours *Contrôle de foule – Membre de section (cote d'alerte 1)* est un cours essentiellement pratique qui vise à rendre les policiers efficaces dans l'exercice de leur fonction, dans le respect des droits des individus et des obligations des services de police.

La Direction du perfectionnement professionnel

* Ce cours a été élaboré en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Québec.

† La formation à l'utilisation du masque à gaz, incluant l'expérimentation aux irritants chimiques, demeure facultative pour chacune des organisations (cette expérimentation devra faire appel à un préposé aux irritants chimiques).

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Un instructeur reconnu comme chef de peloton.
- Moniteur en intervention physique (avec option en contrôle de foule), en soutien à l'instructeur.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Policiers susceptibles d'intervenir à titre de membres d'une section lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.

■ DURÉE

Seize heures (2 jours).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Minimum 8, maximum 30 (ratio de 1 instructeur et 1 moniteur intervention physique pour 8 étudiants).

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir en tant que membre d'une section lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moyen d'exercices, de mises en situation et de simulations de contrôle de foule suivis de rétroactions. • À partir des directives et des commandements du chef de section. • À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo. • Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.). • À l'aide du masque à gaz (optionnel). • À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, <i>Guide de pratiques policières</i>, etc.). • En utilisant les outils méthodologiques suivants : modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule, Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Se préparer pour l'opération.	1.1 Exécution adéquate des exercices militaires 1.2 Préparation et vérification rigoureuses de l'équipement 1.3 Perception juste de la situation et de la mission à accomplir 1.4 Compréhension judicieuse de son rôle en fonction de la mission à accomplir 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement
2. Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.	2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.3 Utilisation conforme du bâton 36 pouces 2.4 Utilisation judicieuse de l'emploi de la force 2.5 Application adéquate de techniques de protection personnelle lors de l'utilisation d'irritants chimiques (optionnel)
3. Procéder à des arrestations.	3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, assistée par la ligne et défensive 3.2 Utilisation adéquate des techniques d'intervention physique lors des arrestations 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus

Éléments de la compétence	Critères de performance
	<p>3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe</p> <p>3.5 Respect intégral des directives relatives à la gestion des prévenus</p>
<p>4. Apprécier ses interventions.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique</p> <p>4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique</p> <p>4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs</p> <p>4.4. Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>
	<p>ET, POUR L'ENSEMBLE DE LA COMPÉTENCE :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Condition physique et psychologique adéquate▪ Respect en tout temps des directives et des commandements▪ Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force▪ Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Contenu de la formation

■ NOTIONS GÉNÉRALES

- Le contrôle de foule : une étape de la gestion d'une foule
- Le rôle de la police lors d'opérations de contrôle de foule à la cote d'alerte 1
- Les principes de base à respecter lors d'opérations de contrôle de foule
- Le cadre légal de l'intervention policière en contrôle de foule

■ LA PRÉPARATION DU POLICIER

- Le modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule : un cadre de référence :
 - ↳ particularités des foules à la cote d'alerte 1
 - ↳ options d'intervention à la cote d'alerte 1
- La préparation et le port de l'équipement
- Les exercices militaires de base adaptés au travail policier

■ L'OPÉRATION DE CONTRÔLE DE FOULE À LA COTE D'ALERTE 1

- Les commandements verbaux et les signaux en contrôle de foule
- Les formations :
 - ↳ colonne de route
 - ↳ file simple
 - ↳ ligne droite
 - ↳ pointe de flèche
 - ↳ formation en cercle
 - ↳ techniques de déploiement
- Les pas de marche (pas de rue, pas cadencé, pas de course, pas de garde)
- L'utilisation du bâton 36 pouces :
 - ↳ prise, maniement et transport du bâton
 - ↳ zones d'impact
 - ↳ techniques de poussée et de frappe
 - ↳ techniques de blocage
 - ↳ techniques de garde et contrôle
- Les irritants chimiques couramment utilisés, leurs effets et la décontamination
- Le masque à gaz contre les irritants chimiques (optionnel) : composantes, entretien et port

■ LES ARRESTATIONS

- La composition et le rôle des équipes d'arrestation

- Les techniques d'arrestation passive
- Les techniques d'arrestation assistées par la ligne
- Les techniques d'arrestation défensive
- Les techniques de contrôle par points de pression
- La mise de menottes en plastique
- La gestion des prévenus

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise à préciser le rôle des étudiants et du formateur. Cette démarche est structurée selon la stratégie de formation essentiellement pratique privilégiée par l'École nationale de police du Québec quand il s'agit de favoriser le développement d'une compétence professionnelle.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles d'un membre d'une section à la cote d'alerte 1 dans des conditions qui se rapprochent le plus possible de la réalité opérationnelle. C'est la raison pour laquelle ce cours se déroule en grande partie en salle d'entraînement et sur des sites extérieurs.

Ainsi, tout au long du cours, les étudiants devront évoluer dans une variété d'exercices et de scénarios représentatifs des situations les plus couramment vécues lors d'opérations de contrôle de foule à la cote d'alerte 1. Des plus simples aux plus complexes, ces différentes activités ont été structurées de façon à permettre aux étudiants de réinvestir constamment les apprentissages réalisés d'une activité à l'autre.

La période de rétroaction (ou *debriefing*) en groupe qui suivra systématiquement chacune de ces activités aidera les étudiants à faire un retour constructif sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration tout en mettant en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Le rôle du chef de section responsable de la diffusion de ce cours se présente essentiellement comme étant un rôle d'animateur, de facilitateur et de coach auprès des membres de section. Il leur assure ainsi un soutien continu dans leur démarche de mise à jour et d'entraînement, et ce, par différents moyens, dont les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'il transmet à la suite de ses observations. Le moniteur en intervention physique, quant à lui, agira comme soutien dans le cadre des activités d'enseignement et d'apprentissage qui font appel à des techniques d'intervention physique. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement aux membres une appréciation formative de leurs performances afin qu'ils puissent apporter, s'il y a lieu et tout au long du cours, les ajustements requis.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance des paramètres du cours et de son organisation logistique (compétence visée, contenu, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Se sensibiliser aux valeurs à démontrer dans le cours et lors d'opérations de contrôle de foule. 	30 min	s.o.
2	DIAGNOSTIC DE DÉPART <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en commun, s'il y a lieu, les problèmes ou les difficultés éprouvées sur le terrain. ▪ Exprimer ses interrogations et ses besoins de formation, s'il y a lieu, quant au contrôle de foule à la cote d'alerte 1. 	30 min	s.o.
3	LE RÔLE DE LA POLICE LORS D'OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DE FOULE À LA COTE D'ALERTE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer le contrôle de foule dans le processus de gestion d'une foule. ▪ Identifier les particularités de l'intervention policière en contrôle de foule à la cote d'alerte 1 selon le modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ les comportements d'une foule ou d'un groupe de personnes à l'intérieur d'une foule; ⇨ les options d'intervention dont dispose la police. ▪ Identifier les aspects légaux de l'intervention policière en contrôle de foule. 	1 h 30	1, 2, 3
4	LES EXERCICES MILITAIRES DE BASE ADAPTÉS AU TRAVAIL POLICIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les buts poursuivis par les exercices militaires adaptés au contexte policier. ▪ Exécuter adéquatement les commandements militaires de base. ▪ Adopter les comportements et les attitudes propres aux exercices militaires. 	1 h 30	2
5	L'UTILISATION DU BÂTON 36 POUCES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les méthodes de transport du bâton 36 pouces. ▪ Exécuter des déplacements avec le bâton. ▪ Développer sa dextérité à manipuler le bâton selon les techniques enseignées. ▪ Choisir et utiliser les techniques en fonction de la situation. ▪ Reconnaître les conséquences physiologiques de l'utilisation du bâton sur les zones d'impact. 	1 h 30	2
6	LES MANŒUVRES DE CONTRÔLE DE FOULE À LA COTE D'ALERTE 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter les commandements verbaux et les signaux de contrôle de foule : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ commandements de base; ⇨ commandements liés aux formations; ⇨ commandements de marche. 	2 h 30	2

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 2			
7	RÉTROACTION DU JOUR 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer à partir de la grille d'autoévaluation et des <i>feedbacks</i> des formateurs. ▪ Faire le point sur les éléments de contenu exploités le jour 1. 	30 min	1, 2, 4
8	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION « A » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs, habiletés et attitudes visés par les activités 3 à 6. ▪ Participer activement au <i>debriefing</i> de l'opération. 	1 h 45	1, 2
9	LES MÉTHODES D'ARRESTATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à des arrestations passives, assistées par la ligne et défensive. ▪ Utiliser les techniques d'intervention physique appropriées à la situation. ▪ Procéder à la mise des menottes en plastique et à l'escorte de prévenus. ▪ Appliquer les principes du travail en équipe. ▪ Utiliser une communication adaptée. ▪ Assurer un suivi adéquat des arrestations. ▪ Présenter les fiches d'arrestation. 	1 h 15	3
10	LES IRRITANTS CHIMIQUES : NOTIONS DE BASE ET TECHNIQUES DE PROTECTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les notions de base concernant les irritants chimiques. ▪ Porter et entretenir le masque à gaz (optionnel). 	45 min	2
11	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION « B » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs, habiletés et attitudes visés par les activités 3, 4, 5, 6, 8 et 9. ▪ Participer activement au <i>debriefing</i>. 	1 h 15	1, 2, 3, 4
12	ACTIVITÉ D'INTÉGRATION GLOBALE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs, habiletés et attitudes visés par le cours. ▪ Participer activement au <i>debriefing</i> de l'opération. 	2 h	1, 2, 3, 4
13	RÉTROACTION GLOBALE DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le bilan des apprentissages réalisés durant le cours. ▪ Se sensibiliser à l'importance et aux différents moyens de consolider ses acquis. ▪ Évaluer les enseignements reçus. 	30 min	1, 2, 3, 4

Évaluation

Tout au long de la formation et afin de valider les apprentissages réalisés, les formateurs porteront une attention particulière à la performance de la section dans son ensemble tout en relevant, s'il y a lieu, des éléments d'observation individuels. L'ensemble de ces observations sera colligé sur des grilles d'observation et de coaching sur lesquelles figurent des critères d'évaluation formative communiqués dès le début du cours aux étudiants.

Ainsi, les formateurs transmettront régulièrement aux membres des *feedbacks* généraux et personnalisés portant sur les habiletés, les connaissances et les attitudes attendues de la section. Les membres auront également à s'autoévaluer de façon continue à l'aide de grilles d'autoévaluation à partir desquelles seront animées des rétroactions formatives.

Au terme de la formation, les membres recevront une attestation soulignant l'atteinte du seuil de performance requis pour la réussite du cours.

Bibliographie

- CROCKETT, Thomson, S., *Police Chemical Agents Manual*, International Association of Chiefs of Police, Professional Standards Division, Washington D.C., 1969, 207 p.
- DEFENSE TECHNOLOGY CORPORATION OF AMERICA, FEDERAL LABORATORIES, MACE, *Comprehensive Instructor Certification Program*, Training Division Less-Lethal Section, Armor Holdings inc., Jacksonville, Florida, 1999.
- École nationale de police du Québec, *Modèle québécois d'intervention policière en contrôle de foule*.
- École nationale de police du Québec, *Modèle national de l'emploi de la force*.
- École nationale de police du Québec, *Tableau des zones d'impact*.
- FORMATION SPVM, *Cartable formation de base*, G.I.
- LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES SNC INC., *Marche à suivre pour l'entretien périodique du masque de protection NBC-C4*, Yves Dupuis, technologiste, recherche et développement, 21 p.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Formation en contrôle de foule*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d'urgence, 2005.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Utilisation des irritants chimiques, cours de base et de requalification*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d'urgence, 2004.

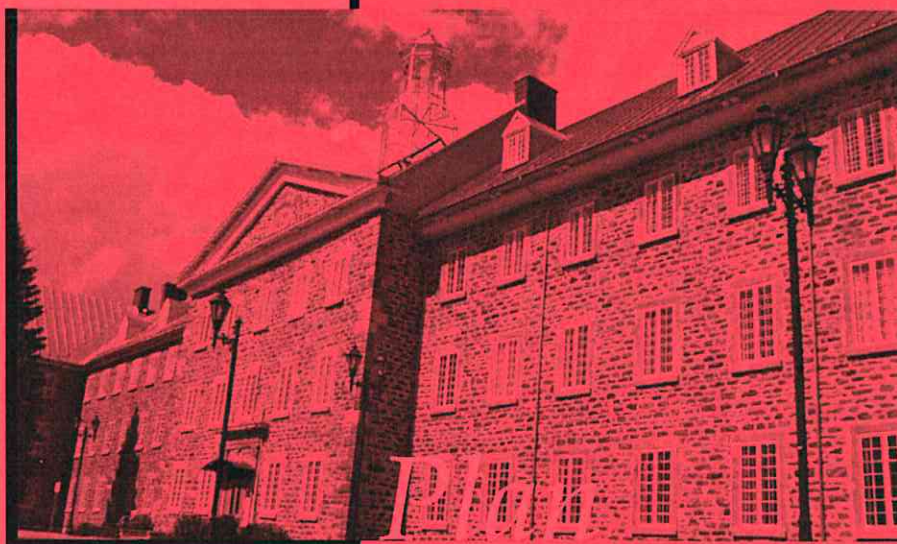
**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

École nationale
de **POLICE**
du Québec

**Contrôle de foule
Chef de section
ou de peloton
(cotes d'alerte 1, 2 et 3)**



de cours

FOR-2050

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2008.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 5 mai 2008

Référence : FOR-2050

Présentation

La formation *Contrôle de foule – Chef de section ou de peloton (cotes d’alerte 1, 2 et 3)* s’adresse aux policiers désignés par leur organisation pour occuper les fonctions et les tâches d’un chef de section ou de peloton. Cette formation s’inscrit dans le cadre du programme de formation intégré en contrôle de foule. Elle a été élaborée par l’École nationale de police du Québec en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Québec.

Ainsi, la présente formation vise le développement de la compétence *Diriger une section ou un peloton lors d’une intervention de contrôle de foule*, c’est-à-dire la capacité de mobiliser efficacement un ensemble intégré de connaissances, d’habiletés intellectuelles et motrices ainsi que d’attitudes nécessaires lors d’une intervention policière de contrôle de foule aux cotes d’alerte 1, 2 et 3. Plus précisément, au terme de la formation, les étudiants seront capables de manifester un comportement professionnel, de superviser l’entraînement d’un peloton, de collaborer à l’élaboration d’un plan général de gestion de foule à titre conseil, d’élaborer un plan tactique d’intervention de contrôle de foule, d’appliquer le plan d’intervention, d’évaluer l’intervention de contrôle de foule et d’apprécier la qualité de sa progression pédagogique. Bien que la compétence soit de diriger un peloton lors d’une intervention de contrôle, le chef de section et de peloton sera en mesure d’animer des activités de formation s’adressant aux membres de sa section ou de son peloton.

Tout au cours de la formation, les étudiants seront confrontés à une variété d’activités d’enseignement et d’apprentissage se présentant sous la forme d’exercices, de situations et de tâches représentatives des événements et des circonstances auxquels le chef de section ou de peloton est susceptible d’être confronté dans le cadre de ses fonctions.

Finalement, la présente formation est essentiellement une formation pratique, dont les apports théoriques sont là pour soutenir le chef de section ou de peloton dans sa progression pédagogique et qui vise à le rendre apte à diriger une section ou un peloton lors d’une intervention policière de contrôle de foule.

La Direction du perfectionnement professionnel

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PARTICULARITÉ

- Posséder les connaissances correspondant au cours *Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3)* [FOR-0014].

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Deux instructeurs accrédités par l'École nationale de police du Québec.
- Moniteurs en intervention physique (avec option en contrôle de foule), en soutien au chef de peloton.
- Préposé aux irritants chimiques (PIC).

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Membres d'une section ou d'un peloton appelés par son organisation à diriger une section ou un peloton selon son niveau de service et la cote d'alerte.

■ DURÉE

48 heures (6 jours) réparties de la façon suivante :

- en classe et sur le terrain d'entraînement de contrôle de foule : 36 h;
- en milieu de travail : 12 h;
 - ◊ lecture préparatoire à la formation : 4 h
 - ◊ travaux préparatoires à l'épreuve de synthèse : 4 h;
 - ◊ épreuve de synthèse certificative : 4 h.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entre 20 et 25.

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Diriger une section ou un peloton lors d'une intervention de contrôle de foule.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moyen d'exercices, de mises en situation, de simulations de contrôle de foule et de rétroactions. • À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, <i>Guide de pratiques policières</i>, etc.). • En utilisant les outils méthodologiques suivants : modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule, tableau de la problématique de l'emploi de la force. • Avec l'équipement personnel requis (équipement de protection, bâton, bouclier, masque à gaz, etc.). • Avec des équipements spécialisés. • Avec des spécialistes (préposés aux irritants chimiques, etc.). • En présence d'agents chimiques inflammatoires, incendiaires et de projectiles. • En respectant les directives et les procédures organisationnelles. • À l'aide du Code criminel.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Manifester un comportement professionnel.	1.1 Démonstration exemplaire de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs professionnelles fondamentales de l'ENPQ et de celles de son organisation 1.2 Manifestation claire d'habiletés de gestion d'un peloton de contrôle de foule 1.3 Respect constant des dimensions sociale, méthodologique, légale et éthique associées à une intervention de contrôle de foule
2. Superviser l'entraînement d'un peloton.	2.1 Entraînement régulier d'un peloton 2.2 Animation régulière de sessions de formation
3. Collaborer à l'élaboration d'un plan général de gestion de foule à titre conseil.	3.1 Participation active à l'évaluation d'une situation de contrôle de foule 3.2 Prise en compte constante de la dimension légale et éthique lors de l'élaboration du plan 3.3 Évaluation du niveau de service requis et de la cote d'alerte pour la réalisation de l'intervention de contrôle de foule 3.4 Estimation des effectifs nécessaires à l'intervention de contrôle de foule

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Développer un plan tactique d’intervention de contrôle de foule.	4.1 Connaissance élémentaire de la structure d’un plan général d’intervention 4.2 Reconnaissance exacte des lieux et du parcours de la manifestation 4.3 Élaboration rigoureuse d’un plan tactique
5. Appliquer le plan d’intervention.	5.1 Mobilisation du peloton et des spécialistes 5.2 Communication claire du plan tactique d’intervention 5.3 Déploiement efficace du peloton selon la stratégie retenue en appliquant les options d’intervention reconnues 5.4 Évaluation constante de la situation et adaptation du plan tactique au comportement de la foule 5.5 Communication adaptée avec la foule 5.6 Communication régulière avec le palier hiérarchique prédéterminé 5.7 Démobilisation efficace du peloton
6. Évaluer l’intervention de contrôle de foule.	6.1 Rétroaction rigoureuse du plan tactique avec le peloton et les spécialistes 6.2 Rétroaction rigoureuse du plan général et du plan tactique de l’intervention avec ses supérieurs
7. Apprécier sa progression pédagogique.	7.1 Autoévaluation régulière de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, psycho-socio-communautaire et éthique

Contenu de la formation

■ NOTIONS GÉNÉRALES

- Les principes de base à respecter lors d'opérations de contrôle de foule
- Le modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule : un cadre de référence

■ LE RÔLE DE LA POLICE LORS D'OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DE FOULE

- Le contrôle de foule : une étape de la gestion d'une foule
- Les niveaux de service
- Les cotes d'alerte
- Les comportements d'une foule ou d'un groupe de personnes à l'intérieur d'une foule
- Le cadre légal de l'intervention policière en contrôle de foule

■ LES EXERCICES MILITAIRES

- Buts poursuivis par les exercices
- Apparence et attitude du chef de peloton
- L'énoncé des commandements militaires
- La tenue vestimentaire en militaire
- Les séquences d'un commandement militaire
- Le rythme d'exécution des commandements
- Les notions de base (longueur des pas, cadence, rôle du guide, etc.)
- Les exercices militaires de base adaptés au travail policier

■ LE PLAN RÉDIGÉ SOUS LA FORME SMEAC

- Vue d'ensemble d'un plan rédigé sous la forme SMEAC
- L'appréciation d'une situation
- Détermination de la mission
- L'exécution (le plan d'intervention) :
 - ↻ les prémisses à son élaboration (règles de base, facteurs à considérer)
 - ↻ les principes d'élaboration d'un plan tactique
 - ↻ les phases d'intervention et les cinq actions possibles (mobilisation, *briefing*, assignation, déploiement et démobilisation)
 - ↻ les options d'intervention
 - ↻ les éléments accessoires à son exécution :
 - ◆ les principes de négociation
 - ◆ l'observateur (OP)
 - ◆ la différenciation des pelotons
 - ◆ les autorisations internes et externes
 - ◆ l'ordre d'expulsion aux intrus

- ◆ la proclamation de l'acte d'émeute
- ◆ la sommation à la foule
- ◆ la porte de sortie (policiers et civils)
- ◆ l'utilisation de la vidéo
- ◆ les différentes tactiques
- ◇ les éléments à considérer avant d'agir
- ◇ le choix du moment d'intervention
- ◇ l'administration et la logistique :
 - ◆ les ressources (humaines, matérielles, financières, internes et externes)
 - ◆ les télécommunications
 - ◆ la gestion documentaire
 - ◆ le registre d'opération
- ◇ le commandement et les communications
 - ◆ la chaîne de commandement
 - ◆ le plan de communication avec les médias

■ LES EXERCICES DE CONTRÔLE DE FOULE

- La composition d'un peloton d'intervention et le rôle des membres le composant
- Les positions de base (position parlementaire, position défensive)
- Le rassemblement d'un peloton d'intervention : avant l'opération et pour l'opération
- Les commandements verbaux et les signaux en contrôle de foule
- Les formations
- Les pas de marche
- Les alignements
- L'utilisation du bâton 36 pouces et du bouclier :
 - ◇ les six principes de défense
 - ◇ la prise, le maniement et le transport du bâton et du bouclier
 - ◇ les zones d'impact
 - ◇ les techniques de poussée, de frappe, de blocage et de garde avec le bâton et le bouclier
 - ◇ l'exécution des commandements avec le bâton et le bouclier

■ LES PROCÉDURES D'URGENCE

- Procédures de récupération et d'évacuation de blessés sur la ligne
- Procédures d'urgence lors de la réception de cocktails Molotov
- Comportements devant une situation à risque élevé

■ LES ARRESTATIONS

- La composition et le rôle des équipes d'arrestation
- La gestion des prévenus et le rôle des préposés au fourgon, des techniciens en identité judiciaire et des enquêteurs
- Les techniques d'arrestation active

- Les techniques d'arrestation passive
- La problématique de l'emploi de la force
- Les positions relatives
- Les techniques de contrôle par points de pression
- Les techniques de contrôle articulaire
- Les techniques d'escorte de prévenus
- La technique de mise de menottes en plastique
- Le démantèlement d'un *sit-in*

■ LES IRRITANTS CHIMIQUES (IC)

- Caractéristiques des produits utilisés lors de la formation
- Modes de dissémination et de lancement des IC
- Facteurs influençant la dissémination des IC
- Utilisation stratégique des IC
- Autorisations pour l'utilisation des IC
- Décontamination
- Rôle des préposés aux IC et leur positionnement dans le peloton
- Masque protecteur contre les IC (composantes, entretien et port)

■ LA PRÉPARATION ET LE PORT DE L'ÉQUIPEMENT COMPLET

- Port, entretien, points forts et points faibles

■ LES DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS

- Techniques d'embarquement et de débarquement d'un autobus de type passagers

■ AUTRES

- Les éléments essentiels d'un *briefing* et d'un *debriefing*
- Les médias : comportements et attitudes à adopter
- Les armes à feu et l'aérosol capsique (« OC ») en situation de contrôle de foule
- Les procédures de chargement et de déchargement des armes de service
- Les paramètres généraux du droit de refus de travail
- Réflexions sur les rapports Malouf et Gilbert

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissages qui ont été élaborées visent d'abord l'action de l'étudiant, et en second lieu, le soutien apporté par l'instructeur dans les activités de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching* et *feedback*) qu'il offre à l'étudiant.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image du chef de section ou de peloton qui dirigent leurs troupes lors d'une intervention de contrôle de foule, les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour leur permettre d'accomplir de façon concrète les tâches habituelles d'un chef de section ou de peloton dans des conditions qui se rapprochent le plus possible de la réalité opérationnelle. C'est la raison pour laquelle ce cours se déroule essentiellement en salle d'entraînement et sur des sites extérieurs.

Ainsi, tout au long du cours, les étudiants devront évoluer dans une variété d'exercices et de scénarios représentatifs des situations les plus couramment vécues lors d'opérations de contrôle de foule aux cotes d'alerte 1, 2 et 3. Des plus simples aux plus complexes, ces différentes activités ont été structurées de façon à permettre aux étudiants de réinvestir constamment les apprentissages réalisés d'une activité à l'autre.

La période de rétroaction (ou *debriefing*) en groupe qui suivra systématiquement chacune de ces activités aidera les étudiants à faire un retour constructif sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration tout en mettant en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant la formation et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un climat favorable à la relation pédagogique. ▪ Connaître l'ensemble des objectifs, des standards et des exigences de la formation. ▪ Situer les rôles des chefs de section et de peloton. 	45 min	1 à 7
2	LE CONTRÔLE DE FOULE, UNE ÉTAPE DE LA GESTION DE FOULE : NOTIONS PRÉLIMINAIRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer le contrôle de foule dans le processus de gestion de foule. ▪ Différencier les niveaux de service et les cotes d'alerte. ▪ Se familiariser avec le modèle québécois de l'intervention en contrôle de foule. ▪ Reconnaître les comportements d'une foule ou d'un groupe de personnes à l'intérieur d'une foule. ▪ Situer les aspects légaux de l'intervention policière en contrôle de foule. ▪ Se familiariser avec les étapes d'un plan de gestion SMEAC. 	1 h 30 min	1, 3, 4, 5, 7
3	EXERCICES MILITAIRES DE MISE À NIVEAU ADAPTÉS AU TRAVAIL POLICIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les buts poursuivis par les exercices militaires adaptés au contexte policier. ▪ Développer des habiletés de commandement lors d'exercices militaires. ▪ Adopter des comportements et des attitudes propres aux exercices militaires. 	2 h	1, 2, 7
4	EXERCICE DE MISE À NIVEAU EN CONTRÔLE DE FOULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des habiletés de commandement lors d'exercices de contrôle de foule : <ul style="list-style-type: none"> ↻ commandements de base; ↻ commandements liés aux formations; ↻ commandements de marche. 	3 h 15 min	1, 2, 7
5	LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À UNE INTERVENTION DE CONTRÔLE DE FOULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre possession de ses équipements et/ou procéder à leur vérification. ▪ Se familiariser avec l'équipement. ▪ Se familiariser à l'entretien des équipements. 	30 min	1, 2, 7
JOUR 2			
6	RÉTROACTION ET BILAN DES APPRENTISSAGES DU JOUR 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l'intégration des notions vues la veille à partir des grilles en identifiant ses points forts et ses points à améliorer. 	30 min	1, 2, 3, 4, 5, 7
7	UN PLAN DE GESTION DE CONTRÔLE DE FOULE (SMEAC) <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les éléments clés de l'évaluation d'une situation dans un plan de gestion d'une foule. ▪ S'approprier les éléments clés de la mission dans un plan de gestion d'une foule. 	45 min	1, 3, 4, 7

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
8	LES OPTIONS D'INTERVENTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les options d'intervention du modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule. ▪ Établir des liens entre les options d'intervention, la perception d'une situation et les considérations tactiques dans l'élaboration d'un plan général et tactique de contrôle de foule. 	45 min	1, 3, 4, 6, 7
9	LE PORT DE L'ARME À FEU ET DE L'AÉROSOL CAPSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les impacts liés au port de l'arme à feu. ▪ Évaluer les impacts liés au port de l'aérosol capsique. 	15 min	1, 7
10	ACTIVITÉ DE MISE À NIVEAU : UTILISATION DU BÂTON 36 POUCHES ET DU BOUCLIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des habiletés de commandement lors d'exercices de contrôle de foule. ▪ Évaluer les conséquences physiologiques de l'utilisation du bâton sur les zones d'impact. ▪ Raffiner ses habiletés motrices quant aux : <ul style="list-style-type: none"> ↪ méthodes de transport du bâton et du bouclier; ↪ déplacements avec le bâton et le bouclier; ↪ techniques de poussée et de frappe; ↪ techniques de garde et de contrôle; ↪ techniques de blocage. ▪ Choisir et utiliser les techniques en fonction de la situation. 	1 h	1, 2, 7
11	LES PROCÉDURES D'URGENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer un ensemble de solutions applicables lors de situations d'urgence. 	30 min	1 à 7
12	LE CHARGEMENT ET LE DÉCHARGEMENT SÉCURITAIRE DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une procédure sécuritaire de chargement et de déchargement du pistolet. 	15 min	1, 2, 7
13	EXERCICE PORTANT SUR LA FIABILITÉ DES ÉQUIPEMENTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commander une section ou un peloton. ▪ Communiquer un plan d'intervention de contrôle de foule. ▪ S'initier aux approches d'une section ou d'un peloton lors d'une intervention de contrôle de foule. ▪ Développer un sentiment de sécurité à l'égard des équipements. ▪ Évaluer l'intervention de contrôle de foule. 	2 h	1 à 7
14	EXERCICE DE MANŒUVRES ET DÉPLACEMENTS LORS D'UNE INTERVENTION DE CONTRÔLE DE FOULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commander une section ou un peloton. ▪ Communiquer un plan d'intervention de contrôle de foule. ▪ Mobiliser l'ensemble des savoirs propres au déploiement d'une section ou d'un peloton en appliquant les phases primaires d'intervention. ▪ Adresser une sommation à une foule. ▪ Développer des habiletés nécessaires au travail en équipe. ▪ Évaluer l'intervention de contrôle de foule. 	2 h	1 à 7

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 3			
15	RÉTROACTION ET BILAN DES APPRENTISSAGES DU JOUR 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l'intégration des notions vues la veille à partir des grilles en identifiant ses points forts et ses points à améliorer. 	30 min	1 à 7
16	UN PLAN DE GESTION DE CONTRÔLE DE FOULE (SMEAC) <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les éléments clés : <ul style="list-style-type: none"> ↻ de l'exécution du plan de gestion de foule; ↻ de l'élaboration d'un plan tactique d'une intervention de contrôle de foule; ↻ de l'administration et de la logistique du plan de gestion; ↻ de la chaîne de commandement du plan de gestion; ↻ des communications avec les médias. 	1 h	1, 3, 4, 7
17	EXERCICE DE MISE À NIVEAU DE TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE NÉCESSAIRES AUX ARRESTATIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer des techniques de l'intervention physique en situation d'intervention de contrôle de foule : <ul style="list-style-type: none"> ↻ techniques de contrôle articulaire; ↻ techniques de diversion (points de pression); ↻ techniques de mises de menottes de plastique; ↻ techniques d'escorte. 	2h30 min	1, 2, 7
18	LES ÉQUIPES D'ARRESTATION ACTIVE ET PASSIVE ET LA GESTION DE PRÉVENUS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinguer les caractéristiques propres aux équipes d'arrestation active et passive. ▪ Différencier les rôles des étudiants impliqués dans le processus de gestion des prévenus. 	30 min	1, 2, 7
19	TECHNIQUES D'ARRESTATION ACTIVES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Superviser les équipes d'arrestation actives. ▪ Appliquer des techniques d'arrestation actives. 	30 min	1, 2, 7
20	ACTIVITÉ DE SIMULATION : DÉMANTÈLEMENT D'UN SIT-IN <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commander une section ou un peloton lors du démantèlement d'un <i>sit-in</i>. ▪ Communiquer un plan d'intervention de contrôle de foule. ▪ Commander des manœuvres d'approche. ▪ Commander des arrestations actives lors du démantèlement d'un <i>sit-in</i>. ▪ Évaluer l'intervention de contrôle de foule. 	1 h 30 min	1 à 7
21	ÉLABORATION D'UN PLAN TACTIQUE D'UNE INTERVENTION DE CONTRÔLE DE FOULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer à l'élaboration d'un plan général de gestion de foule. ▪ Développer un plan tactique d'une intervention de contrôle de foule. 	1 h 30 min	1, 4, 7

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 4			
22	RÉTROACTION ET BILAN DES APPRENTISSAGES DU JOUR 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l'intégration des notions vues la veille à partir des grilles en identifiant ses points forts et ses points à améliorer. 	30 min	1 à 7
23	LES RAPPORTS MALOUF ET GILBERT <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les principales recommandations en vue d'en tenir compte lors de l'élaboration d'un plan général et tactique. 	30 min	1, 7
24	LES IRRITANTS CHIMIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinguer les différents types d'irritants chimiques utilisés dans le cadre de la formation. ▪ Se familiariser, sur le plan des connaissances, aux irritants chimiques. 	30 min	1, 2, 7
25	LE PORT DU MASQUE À GAZ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Énumérer les caractéristiques du masque à gaz. ▪ Comprendre le fonctionnement du masque à gaz. ▪ Expérimenter le port du masque à gaz. 	1 h 30 min	1, 2, 7
26	DÉPLACEMENT EN AUTOBUS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer une procédure d'embarquement et de débarquement efficace. 	30 min	1, 2
27	ACTIVITÉ DE SIMULATION DE CONTRÔLE DE FOULE, COTE D'ALERTE 3 : LES IRRITANTS CHIMIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention de contrôle de foule nécessitant l'usage d'irritants chimiques. 	4 h 30 min	1 à 7
JOUR 5			
28	LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les paramètres généraux du droit de refus de travail selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail. 	1 h 30 min	1, 2
29	RÉTROACTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le bilan des apprentissages réalisés. ▪ Évaluer les enseignements de la formation reçue. 	2 h	1 à 7
30	L'ÉPREUVE DE SYNTHÈSE SOMMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les objectifs et les standards ainsi que le déroulement de l'épreuve de synthèse sommative. 	30 min	1 à 7
JOUR 6			
31	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE SOMMATIVE (MILIEU DE TRAVAIL) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer le degré de maîtrise de la capacité à diriger une section ou un peloton lors d'une intervention de contrôle de foule. 	8 h	1 à 7

Évaluation

L'évaluation de la compétence *Diriger un peloton lors d'une intervention de contrôle de foule* se déroulera lors d'une épreuve de synthèse en milieu de travail. Cependant, l'entraînement d'une section ou d'un peloton (référence à l'élément de compétence : *Superviser l'entraînement d'un peloton*) sera évalué lors des exercices de la formation. De plus, l'élément de compétence *Manifester un comportement professionnel* sera évalué en deux temps, soit tout au cours de la formation et lors de l'épreuve de synthèse. La réussite de ces éléments de compétence est préalable à l'épreuve de synthèse en milieu de travail. Un échec à l'un ou à l'autre de ces éléments entraînera donc une reprise complète de la formation.

L'étudiant aura donc à préparer une activité de simulation d'intervention de contrôle de foule selon son niveau de service et la cote d'alerte s'y rattachant en élaborant un plan général de gestion de contrôle de foule et un plan tactique, et par la suite, en dirigeant une section ou un peloton de foule lors d'une intervention de contrôle de foule.

Le plan général de gestion de foule, incluant le plan tactique, devra parvenir à l'École nationale de police du Québec au plus tard le vendredi de la troisième semaine de la fin de la formation en classe. Le non-respect de la date d'échéance entraînera l'échec de la présente formation. Dans ce cas, seule l'épreuve de synthèse en milieu de travail sera reprise.

Pondération de l'épreuve de synthèse

La première partie compte pour 15 % de la note finale et la deuxième pour 85 %.

1. Entraînement d'une section ou d'un peloton	15 %
❖ Manifester un comportement professionnel.....	5 %
❖ Diriger des exercices militaires et de contrôle de foule.....	5 %
❖ Diriger des exercices de manœuvres de contrôle de foule	5 %
2. Diriger une section ou un peloton lors d'une intervention de contrôle de foule	85 %
❖ Manifester un comportement professionnel.....	5 %
❖ Collaborer à l'élaboration d'un plan de gestion de contrôle de foule.....	10 %
❖ Élaborer un plan tactique d'une intervention en contrôle de foule.....	20 %
❖ Appliquer un plan d'intervention de contrôle de foule.....	40 %
❖ Évaluer l'intervention de contrôle de foule	10 %

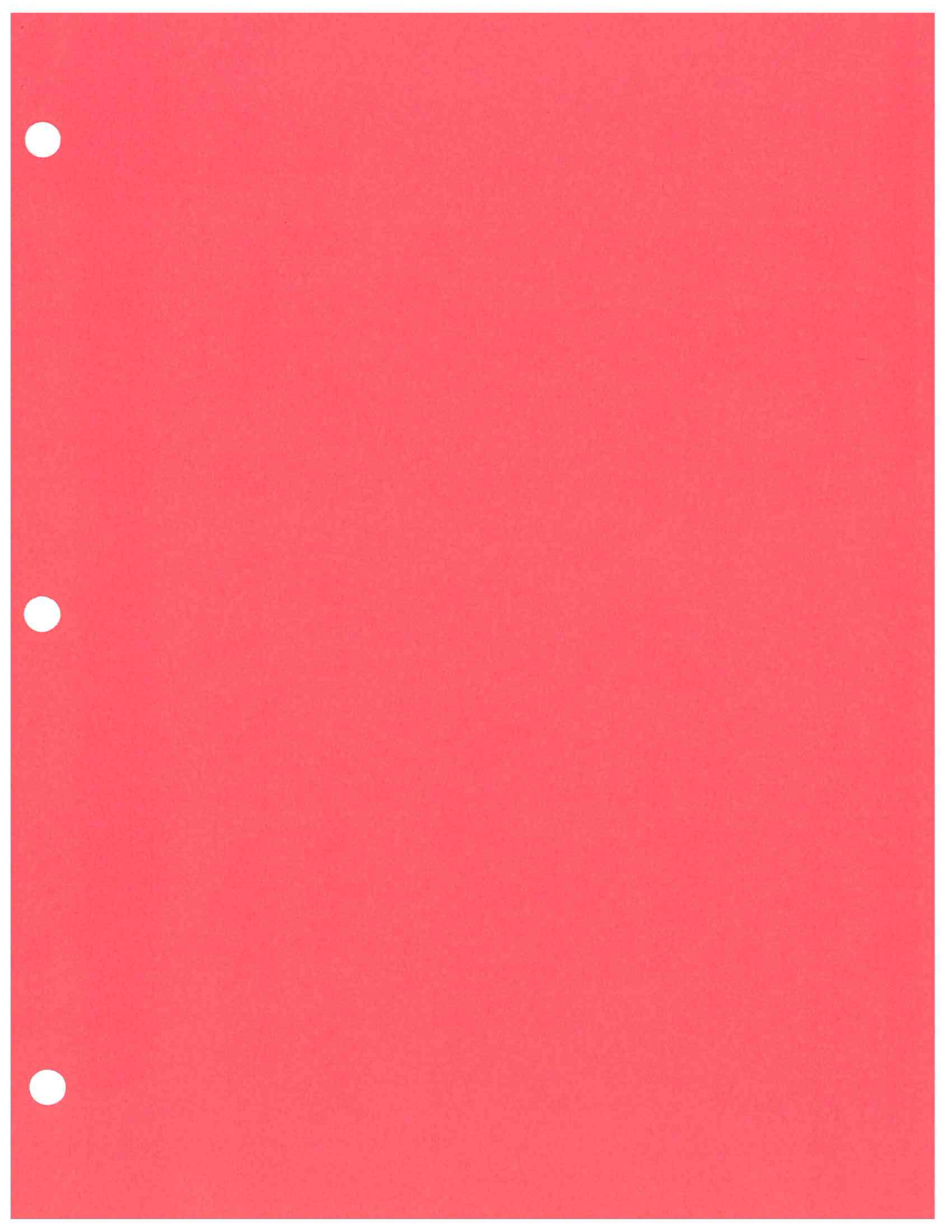
Pour démontrer la réussite de la formation, l'étudiant doit obtenir, pour chacune des deux parties, la note minimale de 60 %. L'échec à l'une ou à l'autre des parties entraînera l'échec de la formation et la reprise complète de l'épreuve de synthèse sommative.

Un manquement grave à l'élément de compétence *Manifester un comportement professionnel* peut entraîner l'échec de la présente formation.

L'instructeur utilisera une échelle de 1 à 6 pour évaluer l'étudiant. Ces résultats seront traduits en lettres allant de « A+ » à « E », conformément au Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec. La note de passage se situe à « D » et son équivalent en pourcentage est de 60 %.

Bibliographie

- CROCKETT, Thomson, S., *Police Chemical Agents Manual*, International Association of Chiefs of Police, Professional Standards Division, Washington D.C., 1969, 207 p.
- DEFENSE TECHNOLOGY CORPORATION OF AMERICA, FEDERAL LABORATORIES, MACE, *Comprehensive Instructor Certification Program*, Training Division Less-Lethal Section, Armor Holdings inc., Jacksonville, Florida, 1999.
- École nationale de police du Québec, *Modèle québécois d’intervention policière en contrôle de foule*.
- École nationale de police du Québec, *Tableau de la problématique de l’emploi de la force*.
- École nationale de police du Québec, *Tableau des zones d’impact*.
- FORMATION SPVM, *Cartable formation de base*, G.I.
- LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES SNC INC., *Marche à suivre pour l’entretien périodique du masque de protection NBC-C4*, Yves Dupuis, technologiste, recherche et développement, 21 p.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Formation en contrôle de foule*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d’urgence, 2005.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Formation en contrôle de foule – Chef de peloton*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d’urgence, septembre 2007 [guide pédagogique].
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Utilisation des irritants chimiques, cours de base et de requalification*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d’urgence, 2004.



**Contrôle de foule
Chef de section
ou de peloton
(cotes d'alerte 1, 2 et 3)**



*Plan
de cours*

FOR-2050

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2008.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

La formation *Contrôle de foule – Chef de section ou de peloton (cotes d’alerte 1, 2 et 3)* s’adresse aux policiers désignés par leur organisation pour occuper les fonctions et les tâches d’un chef de section ou de peloton. Cette formation s’inscrit dans le cadre du programme de formation intégré en contrôle de foule. Elle a été élaborée par l’École nationale de police du Québec en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Québec.

Ainsi, la présente formation vise le développement de la compétence *Diriger une section ou un peloton lors d’une intervention de contrôle de foule*, c’est-à-dire la capacité de mobiliser efficacement un ensemble intégré de connaissances, d’habiletés intellectuelles et motrices ainsi que d’attitudes nécessaires lors d’une intervention policière de contrôle de foule aux cotes d’alerte 1, 2 et 3. Plus précisément, au terme de la formation, les étudiants seront capables de manifester un comportement professionnel, de superviser l’entraînement d’un peloton, de collaborer à l’élaboration d’un plan général de gestion de foule à titre conseil, d’élaborer un plan tactique d’intervention de contrôle de foule, d’appliquer le plan d’intervention, d’évaluer l’intervention de contrôle de foule et d’apprécier la qualité de sa progression pédagogique. Bien que la compétence soit de diriger un peloton lors d’une intervention de contrôle, le chef de section et de peloton sera en mesure d’animer des activités de formation s’adressant aux membres de sa section ou de son peloton.

Tout au cours de la formation, les étudiants seront confrontés à une variété d’activités d’enseignement et d’apprentissage se présentant sous la forme d’exercices, de situations et de tâches représentatives des événements et des circonstances auxquels le chef de section ou de peloton est susceptible d’être confronté dans le cadre de ses fonctions.

Finalement, la présente formation est essentiellement une formation pratique, dont les apports théoriques sont là pour soutenir le chef de section ou de peloton dans sa progression pédagogique et qui vise à le rendre apte à diriger une section ou un peloton lors d’une intervention policière de contrôle de foule.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Être policier.

■ PARTICULARITÉ

- Posséder les connaissances correspondant au cours *Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d’alerte 2 et 3)* [FOR-0014].

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Deux instructeurs accrédités par l’École nationale de police du Québec.
- Moniteurs en intervention physique (avec option en contrôle de foule), en soutien au chef de peloton.
- Préposé aux irritants chimiques (PIC).

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Membres d’une section ou d’un peloton appelés par son organisation à diriger une section ou un peloton selon son niveau de service et la cote d’alerte.

■ DURÉE

48 heures (6 jours) réparties de la façon suivante :

- en classe et sur le terrain d’entraînement de contrôle de foule : 36 h;
- en milieu de travail : 12 h;
 - ◊ lecture préparatoire à la formation : 4 h
 - ◊ travaux préparatoires à l’épreuve de synthèse : 4 h;
 - ◊ épreuve de synthèse certificative : 4 h.

■ NOMBRE D’ÉTUDIANTS

- Entre 20 et 25.

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Diriger une section ou un peloton lors d’une intervention de contrôle de foule.	<ul style="list-style-type: none"> • Au moyen d’exercices, de mises en situation, de simulations de contrôle de foule et de rétroactions. • À l’aide de la documentation fournie (précis de cours, <i>Guide de pratiques policières</i>, etc.). • En utilisant les outils méthodologiques suivants : Modèle québécois de l’intervention policière en contrôle de foule, Modèle national de l’emploi de la force. • Avec l’équipement personnel requis (équipement de protection, bâton, bouclier, masque à gaz, etc.). • Avec des équipements spécialisés. • Avec des spécialistes (préposés aux irritants chimiques, etc.). • En présence d’agents chimiques inflammatoires, incendiaires et de projectiles. • En respectant les directives et les procédures organisationnelles. • À l’aide du Code criminel.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Manifester un comportement professionnel.	1.1 Démonstration exemplaire de comportements et d’attitudes conformes aux valeurs professionnelles fondamentales de l’ENPQ et de celles de son organisation 1.2 Manifestation claire d’habiletés de gestion d’un peloton de contrôle de foule 1.3 Respect constant des dimensions sociale, méthodologique, légale et éthique associées à une intervention de contrôle de foule
2. Superviser l’entraînement d’un peloton.	2.1 Entraînement régulier d’un peloton 2.2 Animation régulière de sessions de formation
3. Collaborer à l’élaboration d’un plan général de gestion de foule à titre conseil.	3.1 Participation active à l’évaluation d’une situation de contrôle de foule 3.2 Prise en compte constante de la dimension légale et éthique lors de l’élaboration du plan 3.3 Évaluation du niveau de service requis et de la cote d’alerte pour la réalisation de l’intervention de contrôle de foule 3.4 Estimation des effectifs nécessaires à l’intervention de contrôle de foule

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Développer un plan tactique d’intervention de contrôle de foule.	4.1 Connaissance élémentaire de la structure d’un plan général d’intervention 4.2 Reconnaissance exacte des lieux et du parcours de la manifestation 4.3 Élaboration rigoureuse d’un plan tactique
5. Appliquer le plan d’intervention.	5.1 Mobilisation du peloton et des spécialistes 5.2 Communication claire du plan tactique d’intervention 5.3 Déploiement efficace du peloton selon la stratégie retenue en appliquant les options d’intervention reconnues 5.4 Évaluation constante de la situation et adaptation du plan tactique au comportement de la foule 5.5 Communication adaptée avec la foule 5.6 Communication régulière avec le palier hiérarchique prédéterminé 5.7 Démobilisation efficace du peloton
6. Évaluer l’intervention de contrôle de foule.	6.1 Rétroaction rigoureuse du plan tactique avec le peloton et les spécialistes 6.2 Rétroaction rigoureuse du plan général et du plan tactique de l’intervention avec ses supérieurs
7. Apprécier sa progression pédagogique.	7.1 Autoévaluation régulière de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, psycho-socio-communautaire et éthique

Contenu de la formation

■ NOTIONS GÉNÉRALES

- Les principes de base à respecter lors d’opérations de contrôle de foule
- Le modèle québécois de l’intervention policière en contrôle de foule : un cadre de référence

■ LE RÔLE DE LA POLICE LORS D’OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DE FOULE

- Le contrôle de foule : une étape de la gestion d’une foule
- Les niveaux de service
- Les cotes d’alerte
- Les comportements d’une foule ou d’un groupe de personnes à l’intérieur d’une foule
- Le cadre légal de l’intervention policière en contrôle de foule

■ LES EXERCICES MILITAIRES

- Buts poursuivis par les exercices
- Apparence et attitude du chef de peloton
- L’énoncé des commandements militaires
- La tenue vestimentaire en militaire
- Les séquences d’un commandement militaire
- Le rythme d’exécution des commandements
- Les notions de base (longueur des pas, cadence, rôle du guide, etc.)
- Les exercices militaires de base adaptés au travail policier

■ LE PLAN RÉDIGÉ SOUS LA FORME SMEAC

- Vue d’ensemble d’un plan rédigé sous la forme SMEAC
- L’appréciation d’une situation
- Détermination de la mission
- L’exécution (le plan d’intervention) :
 - ✧ les prémisses à son élaboration (règles de base, facteurs à considérer)
 - ✧ les principes d’élaboration d’un plan tactique
 - ✧ les phases d’intervention et les cinq actions possibles (mobilisation, *briefing*, assignation, déploiement et démobilisation)
 - ✧ les options d’intervention
 - ✧ les éléments accessoires à son exécution :
 - ◆ les principes de négociation
 - ◆ l’observateur (OP)
 - ◆ la différenciation des pelotons
 - ◆ les autorisations internes et externes
 - ◆ l’ordre d’expulsion aux intrus

- ◆ la proclamation de l’acte d’émeute
- ◆ la sommation à la foule
- ◆ la porte de sortie (policiers et civils)
- ◆ l’utilisation de la vidéo
- ◆ les différentes tactiques
- ⇨ les éléments à considérer avant d’agir
- ⇨ le choix du moment d’intervention
- ⇨ l’administration et la logistique :
 - ◆ les ressources (humaines, matérielles, financières, internes et externes)
 - ◆ les télécommunications
 - ◆ la gestion documentaire
 - ◆ le registre d’opération
- ⇨ le commandement et les communications
 - ◆ la chaîne de commandement
 - ◆ le plan de communication avec les médias

■ LES EXERCICES DE CONTRÔLE DE FOULE

- La composition d’un peloton d’intervention et le rôle des membres le composant
- Les positions de base (position parlementaire, position défensive)
- Le rassemblement d’un peloton d’intervention : avant l’opération et pour l’opération
- Les commandements verbaux et les signaux en contrôle de foule
- Les formations
- Les pas de marche
- Les alignements
- L’utilisation du bâton 36 pouces et du bouclier :
 - ⇨ les six principes de défense
 - ⇨ la prise, le maniement et le transport du bâton et du bouclier
 - ⇨ les zones d’impact
 - ⇨ les techniques de poussée, de frappe, de blocage et de garde avec le bâton et le bouclier
 - ⇨ l’exécution des commandements avec le bâton et le bouclier

■ LES PROCÉDURES D’URGENCE

- Procédures de récupération et d’évacuation de blessés sur la ligne
- Procédures d’urgence lors de la réception de cocktails Molotov
- Comportements devant une situation à risque élevé

■ LES ARRESTATIONS

- La composition et le rôle des équipes d’arrestation
- La gestion des prévenus et le rôle des préposés au fourgon, des techniciens en identité judiciaire et des enquêteurs
- Les techniques d’arrestation active

- Les techniques d’arrestation passive
- L’emploi de la force
- Les positions relatives
- Les techniques de contrôle par points de pression
- Les techniques de contrôle articulaire
- Les techniques d’escorte de prévenus
- La technique de mise de menottes en plastique
- Le démantèlement d’un *sit-in*

■ LES IRRITANTS CHIMIQUES (IC)

- Caractéristiques des produits utilisés lors de la formation
- Modes de dissémination et de lancement des IC
- Facteurs influençant la dissémination des IC
- Utilisation stratégique des IC
- Autorisations pour l’utilisation des IC
- Décontamination
- Rôle des préposés aux IC et leur positionnement dans le peloton
- Masque protecteur contre les IC (composantes, entretien et port)

■ LA PRÉPARATION ET LE PORT DE L’ÉQUIPEMENT COMPLET

- Port, entretien, points forts et points faibles

■ LES DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS

- Techniques d’embarquement et de débarquement d’un autobus de type passagers

■ AUTRES

- Les éléments essentiels d’un *briefing* et d’un *debriefing*
- Les médias : comportements et attitudes à adopter
- Les armes à feu et l’aérosol capsique (« OC ») en situation de contrôle de foule
- Les procédures de chargement et de déchargement des armes de service
- Les paramètres généraux du droit de refus de travail
- Réflexions sur les rapports Malouf et Gilbert

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s’inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l’action de l’étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d’enseignement et d’apprentissages qui ont été élaborées visent d’abord l’action de l’étudiant, et en second lieu, le soutien apporté par l’instructeur dans les activités de supervision et d’accompagnement des apprentissages (*coaching* et *feedback*) qu’il offre à l’étudiant.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l’image du chef de section ou de peloton qui dirigent leurs troupes lors d’une intervention de contrôle de foule, les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d’apprentissage où tout est mis en œuvre pour leur permettre d’accomplir de façon concrète les tâches habituelles d’un chef de section ou de peloton dans des conditions qui se rapprochent le plus possible de la réalité opérationnelle. C’est la raison pour laquelle ce cours se déroule essentiellement en salle d’entraînement et sur des sites extérieurs.

Ainsi, tout au long du cours, les étudiants devront évoluer dans une variété d’exercices et de scénarios représentatifs des situations les plus couramment vécues lors d’opérations de contrôle de foule aux cotes d’alerte 1, 2 et 3. Des plus simples aux plus complexes, ces différentes activités ont été structurées de façon à permettre aux étudiants de réinvestir constamment les apprentissages réalisés d’une activité à l’autre.

La période de rétroaction (ou *debriefing*) en groupe qui suivra systématiquement chacune de ces activités aidera les étudiants à faire un retour constructif sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d’amélioration tout en mettant en évidence les notions théoriques et techniques à retenir.

■ UN RÔLE D’ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l’objet d’une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant la formation et d’amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d’apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d’apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu’ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin qu’il puisse apporter, s’il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s’améliorer.

Activités d’enseignement et d’apprentissage

N°	Titre de l’activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 1			
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un climat favorable à la relation pédagogique. ▪ Connaître l’ensemble des objectifs, des standards et des exigences de la formation. ▪ Situer les rôles des chefs de section et de peloton. 	30 min	1 à 7
2	LE CONTRÔLE DE FOULE, UNE ÉTAPE DE LA GESTION DE FOULE : NOTIONS PRÉLIMINAIRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Situer le contrôle de foule dans le processus de gestion de foule. ▪ Différencier les niveaux de service et les cotes d’alerte. ▪ Se familiariser avec le modèle québécois de l’intervention en contrôle de foule. ▪ Reconnaître les comportements d’une foule ou d’un groupe de personnes à l’intérieur d’une foule. ▪ Situer les aspects légaux de l’intervention policière en contrôle de foule. ▪ Se familiariser avec les étapes d’un plan de gestion SMEAC. 	1 h 30 min	1, 3, 4, 5, 7
3	EXERCICES MILITAIRES DE MISE À NIVEAU ADAPTÉS AU TRAVAIL POLICIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les buts poursuivis par les exercices militaires adaptés au contexte policier. ▪ Développer des habiletés de commandement lors d’exercices militaires. ▪ Adopter des comportements et des attitudes propres aux exercices militaires. 	2h	1, 2, 7
4	EXERCICE DE MISE À NIVEAU EN CONTRÔLE DE FOULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des habiletés de commandement lors d’exercices de contrôle de foule : <ul style="list-style-type: none"> ↷ commandements de base; ↷ commandements liés aux formations; ↷ commandements de marche. 	3 h 30 min	1, 2, 7
5	LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À UNE INTERVENTION DE CONTRÔLE DE FOULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre possession de ses équipements et/ou procéder à leur vérification. ▪ Se familiariser avec l’équipement. ▪ Se familiariser à l’entretien des équipements. 	30 min	1, 2, 7
JOUR 2			
6	RÉTROACTION ET BILAN DES APPRENTISSAGES DU JOUR 1 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l’intégration des notions vues la veille à partir des grilles en identifiant ses points forts et ses points à améliorer. 	30 min	1, 2, 3, 4, 5, 7
7	UN PLAN DE GESTION DE CONTRÔLE DE FOULE (SMEAC) <ul style="list-style-type: none"> ▪ S’appropriier les éléments clés de l’évaluation d’une situation dans un plan de gestion d’une foule. ▪ S’appropriier les éléments clés de la mission dans un plan de gestion d’une foule. 	45 min	1, 3, 4, 7

N ^o	Titre de l’activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
8	LES OPTIONS D’INTERVENTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ S’appropriier les options d’intervention du modèle québécois de l’intervention policière en contrôle de foule. ▪ Établir des liens entre les options d’intervention, la perception d’une situation et les considérations tactiques dans l’élaboration d’un plan général et tactique de contrôle de foule. 	45 min	1, 3, 4, 6, 7
9	LE PORT DE L’ARME À FEU ET DE L’AÉROSOL CAPSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les impacts liés au port de l’arme à feu. ▪ Évaluer les impacts liés au port de l’aérosol capsique. 	15 min	1, 7
10	ACTIVITÉ DE MISE À NIVEAU : UTILISATION DU BÂTON 36 POUCES ET DU BOUCLIER <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des habiletés de commandement lors d’exercices de contrôle de foule. ▪ Évaluer les conséquences physiologiques de l’utilisation du bâton sur les zones d’impact. ▪ Raffiner ses habiletés motrices quant aux : <ul style="list-style-type: none"> ↷ méthodes de transport du bâton et du bouclier; ↷ déplacements avec le bâton et le bouclier; ↷ techniques de poussée et de frappe; ↷ techniques de garde et de contrôle; ↷ techniques de blocage. ▪ Choisir et utiliser les techniques en fonction de la situation. 	1 h	1, 2, 7
11	LES PROCÉDURES D’URGENCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer un ensemble de solutions applicables lors de situations d’urgence. 	30 min	1 à 7
12	LE CHARGEMENT ET LE DÉCHARGEMENT SÉCURITAIRE DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une procédure sécuritaire de chargement et de déchargement du pistolet. 	15 min	1, 2, 7
13	EXERCICE PORTANT SUR LA FIABILITÉ DES ÉQUIPEMENTS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commander une section ou un peloton. ▪ Communiquer un plan d’intervention de contrôle de foule. ▪ S’initier aux approches d’une section ou d’un peloton lors d’une intervention de contrôle de foule. ▪ Développer un sentiment de sécurité à l’égard des équipements. ▪ Évaluer l’intervention de contrôle de foule. 	2h	1 à 7
14	EXERCICE DE MANŒUVRES ET DÉPLACEMENTS LORS D’UNE INTERVENTION DE CONTRÔLE DE FOULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commander une section ou un peloton. ▪ Communiquer un plan d’intervention de contrôle de foule. ▪ Mobiliser l’ensemble des savoirs propres au déploiement d’une section ou d’un peloton en appliquant les phases primaires d’intervention. ▪ Adresser une sommation à une foule. ▪ Développer des habiletés nécessaires au travail en équipe. ▪ Évaluer l’intervention de contrôle de foule. 	2h	1 à 7

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 3			
15	RÉTROACTION ET BILAN DES APPRENTISSAGES DU JOUR 2 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l'intégration des notions vues la veille à partir des grilles en identifiant ses points forts et ses points à améliorer. 	30 min	1 à 7
16	UN PLAN DE GESTION DE CONTRÔLE DE FOULE (SMEAC) <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier les éléments clés : <ul style="list-style-type: none"> ↪ de l'exécution du plan de gestion de foule; ↪ de l'élaboration d'un plan tactique d'une intervention de contrôle de foule; ↪ de l'administration et de la logistique du plan de gestion; ↪ de la chaîne de commandement du plan de gestion; ↪ des communications avec les médias. 	1 h	1, 3, 4, 7
17	EXERCICE DE MISE À NIVEAU DE TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE NÉCESSAIRES AUX ARRESTATIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer des techniques de l'intervention physique en situation d'intervention de contrôle de foule : <ul style="list-style-type: none"> ↪ techniques de contrôle articulaire; ↪ techniques de diversion (points de pression); ↪ techniques de mises de menottes de plastique; ↪ techniques d'escorte. 	2 h 30 min	1, 2, 7
18	LES ÉQUIPES D'ARRESTATION ACTIVE ET PASSIVE ET LA GESTION DE PRÉVENUS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinguer les caractéristiques propres aux équipes d'arrestation active et passive. ▪ Différencier les rôles des étudiants impliqués dans le processus de gestion des prévenus. 	30 min	1, 2, 7
19	TECHNIQUES D'ARRESTATION ACTIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Superviser les équipes d'arrestation active. ▪ Appliquer des techniques d'arrestation active. 	30 min	1, 2, 7
20	ACTIVITÉ DE SIMULATION : DÉMANTÈLEMENT D'UN <i>SIT-IN</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commander une section ou un peloton lors du démantèlement d'un <i>sit-in</i>. ▪ Communiquer un plan d'intervention de contrôle de foule. ▪ Commander des manœuvres d'approche. ▪ Commander des arrestations actives lors du démantèlement d'un <i>sit-in</i>. ▪ Évaluer l'intervention de contrôle de foule. 	1 h 30 min	1 à 7
21	ÉLABORATION D'UN PLAN TACTIQUE D'UNE INTERVENTION DE CONTRÔLE DE FOULE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer à l'élaboration d'un plan général de gestion de foule. ▪ Développer un plan tactique d'une intervention de contrôle de foule. 	1 h 30 min	1, 4, 7

N ^o	Titre de l’activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
JOUR 4			
22	RÉTROACTION ET BILAN DES APPRENTISSAGES DU JOUR 3 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier l’intégration des notions vues la veille à partir des grilles en identifiant ses points forts et ses points à améliorer. 	30 min	1 à 7
23	LES RAPPORTS MALOUF ET GILBERT <ul style="list-style-type: none"> ▪ S’appropriier les principales recommandations en vue de’en tenir compte lors de l’élaboration d’un plan général et tactique. 	30 min	1, 7
24	LES IRRITANTS CHIMIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinguer les différents types d’irritants chimiques utilisés dans le cadre de la formation. ▪ Se familiariser, sur le plan des connaissances, aux irritants chimiques. 	30 min	1, 2, 7
25	LE PORT DU MASQUE À GAZ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Énumérer les caractéristiques du masque à gaz. ▪ Comprendre le fonctionnement du masque à gaz. ▪ Expérimenter le port du masque à gaz. 	1 h 30 min	1, 2, 7
26	DÉPLACEMENT EN AUTOBUS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer une procédure d’embarquement et de débarquement efficace. 	30 min	1, 2
27	ACTIVITÉ DE SIMULATION DE CONTRÔLE DE FOULE, COTE D’ALERTE 3 : LES IRRITANTS CHIMIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention de contrôle de foule nécessitant l’usage d’irritants chimiques. 	4 h 30 min	1 à 7
JOUR 5			
28	LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les paramètres généraux du droit de refus de travail selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail. 	1 h 30 min	1, 2
29	RÉTROACTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le bilan des apprentissages réalisés. ▪ Évaluer les enseignements de la formation reçue. 	2h	1 à 7
30	L’ÉPREUVE DE SYNTHÈSE SOMMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S’appropriier les objectifs et les standards ainsi que le déroulement de l’épreuve de synthèse sommative. 	30 min	1 à 7
JOUR 6			
31	ÉPREUVE DE SYNTHÈSE SOMMATIVE (MILIEU DE TRAVAIL) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer le degré de maîtrise de la capacité à diriger une section ou un peloton lors d’une intervention de contrôle de foule. 	8h	1 à 7

Évaluation

L'évaluation de la compétence *Diriger un peloton lors d'une intervention de contrôle de foule* se déroulera lors d'une épreuve de synthèse en milieu de travail. Cependant, l'entraînement d'une section ou d'un peloton (référence à l'élément de compétence : *Superviser l'entraînement d'un peloton*) sera évalué lors des exercices de la formation. De plus, l'élément de compétence *Manifester un comportement professionnel* sera évalué en deux temps, soit tout au cours de la formation et lors de l'épreuve de synthèse. La réussite de ces éléments de compétence est préalable à l'épreuve de synthèse en milieu de travail. Un échec à l'un ou à l'autre de ces éléments entraînera donc une reprise complète de la formation.

L'étudiant aura donc à préparer une activité de simulation d'intervention de contrôle de foule selon son niveau de service et la cote d'alerte s'y rattachant en élaborant un plan général de gestion de contrôle de foule et un plan tactique, et par la suite, en dirigeant une section ou un peloton de foule lors d'une intervention de contrôle de foule.

Le plan général de gestion de foule, incluant le plan tactique, devra parvenir à l'École nationale de police du Québec au plus tard le vendredi de la troisième semaine de la fin de la formation en classe. Le non-respect de la date d'échéance entraînera l'échec de la présente formation. Dans ce cas, seule l'épreuve de synthèse en milieu de travail sera reprise.

Pondération de l'épreuve de synthèse

La première partie compte pour 15 % de la note finale et la deuxième pour 85 %.

1. Entraînement d'une section ou d'un peloton	15 %
✦ Manifester un comportement professionnel.....	5 %
✦ Diriger des exercices militaires et de contrôle de foule.....	5 %
✦ Diriger des exercices de manœuvres de contrôle de foule	5 %
2. Diriger une section ou un peloton lors d'une intervention de contrôle de foule	85 %
✦ Manifester un comportement professionnel.....	5 %
✦ Collaborer à l'élaboration d'un plan de gestion de contrôle de foule.....	10 %
✦ Élaborer un plan tactique d'une intervention en contrôle de foule.....	20 %
✦ Appliquer un plan d'intervention de contrôle de foule.....	40 %
✦ Évaluer l'intervention de contrôle de foule	10 %

Pour démontrer la réussite de la formation, l'étudiant doit obtenir, pour chacune des deux parties, la note minimale de 60 %. L'échec à l'une ou à l'autre des parties entraînera l'échec de la formation et la reprise complète de l'épreuve de synthèse sommative.

Un manquement grave à l'élément de compétence *Manifester un comportement professionnel* peut entraîner l'échec de la présente formation.

L'instructeur utilisera une échelle de 1 à 6 pour évaluer l'étudiant. Ces résultats seront traduits en lettres allant de « A+ » à « E », conformément au Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec. La note de passage se situe à « D » et son équivalent en pourcentage est de 60 %.

Bibliographie

- CROCKETT, Thomson, S., *Police Chemical Agents Manual*, International Association of Chiefs of Police, Professional Standards Division, Washington D.C., 1969, 207 p.
- DEFENSE TECHNOLOGY CORPORATION OF AMERICA, FEDERAL LABORATORIES, MACE, *Comprehensive Instructor Certification Program*, Training Division Less-Lethal Section, Armor Holdings inc., Jacksonville, Florida, 1999.
- École nationale de police du Québec, *Modèle québécois d’intervention policière en contrôle de foule*.
- École nationale de police du Québec, *Modèle national de l’emploi de la force*.
- École nationale de police du Québec, *Tableau des zones d’impact*.
- FORMATION SPVM, *Cartable formation de base*, G.I.
- LES TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES SNC INC., *Marche à suivre pour l’entretien périodique du masque de protection NBC-C4*, Yves Dupuis, technologiste, recherche et développement, 21 p.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Formation en contrôle de foule*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d’urgence, 2005.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Formation en contrôle de foule – Chef de peloton*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d’urgence, septembre 2007 [guide pédagogique].
- SÛRETÉ DU QUÉBEC, *Utilisation des irritants chimiques, cours de base et de requalification*, Direction du développement et de la formation et Direction des mesures d’urgence, 2004.

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques



*Document
d'information*

Programme de formation initiale
en patrouille-gendarmerie

Structure et caractéristiques

Document d'information

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Table des matières

INTRODUCTION	V
LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG).....	1
La durée.....	1
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)	2
Le personnel formateur.....	2
Les compétences du programme	3
Les stratégies de formation.....	3
L'approche par compétences	3
Un poste de police-école	4
Les principales formules pédagogiques	4
<i>Les activités de patrouille</i>	4
<i>Les rétroactions conjointes</i>	5
<i>Les plateaux de simulation</i>	5
<i>Les ateliers thématiques</i>	5
<i>La formation en ligne</i>	5
L'intégration de l'approche « police communautaire »	6
Les disciplines techniques	6
Les cours en intervention tactique	6
Le suivi de l'aspirant policier	7
Le tutorat	7
Le suivi comportemental.....	7
Le suivi des rapports.....	8
L'évaluation.....	8
L'évaluation formative.....	8
L'épreuve certificative	9
L'attestation de réussite	9
RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DU PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE	11
LA STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION	13
LES OBJECTIFS ET STANDARDS.....	15

Introduction

L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.

Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières offert tant dans des établissements privés que publics pendant une durée de trois ans* et le programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et dont la durée est de quinze semaines.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique propre aux techniques policières, alors qu'à l'École, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec. De plus, de nouvelles compétences s'ajoutent dans le cadre de la formation à l'ENPQ, notamment le tir. Le contenu de l'une et l'autre de ces deux formations est élaboré à partir d'un consensus établi entre tous les partenaires concernés par la formation policière et la pratique policière au Québec.

Le PFIPG représente donc la dernière étape de formation de base qui permet à l'aspirant policier, diplômé d'un programme collégial en techniques policières, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce domaine précis de la pratique policière.

La durée, les contenus et la nature des activités de formation ou d'évaluation des apprentissages sont déterminés par l'École, tout comme le sont les procédures et le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.

Le présent document expose les caractéristiques principales de ce programme dont la réussite confère le droit d'exercer la fonction de policier et qui constitue le préalable aux formations initiales en enquête et en gestion policière.

■ La durée

Le programme de formation est d'une durée de 476,5 heures et s'échelonne sur une période de 15 semaines.

* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC/3 ans de formation) ou à l'attestation d'études collégiales [AEC/30 semaines de formation (900 heures)], selon que le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

■ Le lieu de la formation

La formation policière initiale en patrouille-gendarmerie a lieu dans les installations à la disposition de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. Ces installations comprennent des salles de classe, des salles de cours, des dojos, des gymnases, un complexe de tir (salle de tir, simulateur de tir, simulateur de conduite), des plateaux de simulation (maisonnettes), des parcs intérieurs et extérieurs et un studio-garage. Par ailleurs, les cours de conduite d'urgence se déroulent en partie au circuit routier à proximité de l'ENPQ.

■ La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont parties intégrantes de la formation. De façon spécifique, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration et de transfert d'attitudes professionnelles et de savoir-être compris dans les objectifs et standards du programme et le RIDER (**R**espect - **I**ntégrité - **D**iscipline - **E**ngagement - sens des **R**esponsabilités). L'internat permet à l'École d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. De plus, le fait de vivre ensemble entraîne les aspirants policiers au partage et à l'entraide.

■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil. Le personnel policier instructeur provient de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal et de différents corps de police municipaux et autochtones du Québec. Les policiers instructeurs détiennent un contrat de prêt de service consenti par leur employeur respectif. De plus, un grand nombre de policiers actifs interviennent comme formateurs.

Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnue notamment dans les domaines suivants : sociocommunautaire, légal, intervention physique, tir, conduite.

Les compétences du programme

Le but ultime du programme est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du policier-patrouilleur, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction.

Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des compétences suivantes, réunies sous cinq dimensions :

▪ Les activités policières

- ⇒ *prendre en charge un événement*
- ⇒ *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*

▪ Les techniques

- ⇒ *intervenir physiquement auprès de personnes*
- ⇒ *utiliser le pistolet en situation de tir défensif*
- ⇒ *conduire un véhicule de police*

▪ L'intervention tactique

- ⇒ *contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant*
- ⇒ *agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif*
- ⇒ *effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier*

▪ Le contrôle de foule

- ⇒ *intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1*

▪ L'engagement dans la formation

- ⇒ *s'engager de façon éthique dans sa formation*

Les stratégies de formation

L'approche par compétences

Le PFIPG prend appui sur les tâches concrètes observables qui caractérisent chacune des compétences faisant l'objet de formation. Au cours de sa formation, l'aspirant policier a à effectuer chacune de ces tâches à plus d'une reprise selon différents contextes afin de faire la démonstration de sa compétence. Les tâches sont ordonnancées de manière à recréer le plus possible la réalité de travail. Chaque tâche comporte des critères et des indicateurs permettant d'observer et de mesurer la prestation de l'aspirant policier, et ce, à l'aide de grilles d'appréciation et de coaching ainsi que d'une grille d'évaluation certificative. L'aspirant policier dispose de ces outils dès le début de sa formation. Il est amené à analyser sa propre performance chaque fois qu'il effectue chacune de ces tâches. De plus, il est

soumis à une épreuve certificative dont la méthodologie d'évaluation est identique à celle adoptée tout au long de la formation.

Un poste de police-école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. En complément aux activités en classe, l'aspirant policier est intégré à un poste de police-école : le poste de police Nicolet-ENPQ.

L'aspirant policier y agit comme policier et évolue dans une structure s'inspirant de celle d'un poste de police réel. Ce poste de police-école comprend un poste d'accueil, des salles d'entrevue, une salle des rapports, une salle des répartiteurs, un poste d'écrou et une salle de décontamination.

En somme, l'aspirant policier est placé régulièrement en situation d'intervention policière de façon à lui permettre d'accroître progressivement ses connaissances, d'exercer ses habiletés et de témoigner des attitudes professionnelles nécessaires à la pratique de la fonction.

Les principales formules pédagogiques

Plus de 80 % du temps de formation est composé d'activités pratiques et de mises en situation recréant la réalité de travail. Plusieurs activités qui se déroulent en classe sont animées de façon à susciter les interactions; certaines d'entre elles comportent des mises en situation avec comédiens. Les principales formules pédagogiques sont les suivantes :

- les activités de patrouille;
- les rétroactions conjointes;
- les plateaux de simulation;
- les ateliers thématiques;
- la formation en ligne.

Les activités de patrouille

Les activités de patrouille contribuent à recréer le plus fidèlement possible la réalité de travail du policier. L'aspirant policier vit des journées de patrouille comme s'il était réellement un policier en exercice : il assiste au rassemblement du matin, il reçoit des assignments, il planifie sa journée de patrouille, il patrouille son secteur d'intervention, il reçoit des appels en provenance des répartitrices de l'ENPQ, il prend en charge des interventions (avec comédiens), il assiste au démembrement de fin de journée et finalement, il rédige ses rapports. L'aspirant policier vit sept journées de patrouille au cours de la formation. Il intervient seul ou avec son partenaire.

Les rétroactions conjointes

À la suite de chacune des sept sorties, l'aspirant policier assiste à une rétroaction de groupe. Ces rétroactions sont animées conjointement par un policier-instructeur et un intervenant sociocommunautaire, selon les thématiques à l'étude.

Les plateaux de simulation

La formule pédagogique des plateaux est utilisée en alternance avec les activités de patrouille pour consolider plus spécifiquement l'apprentissage de certains contenus de formation tels que la violence conjugale, la possession de stupéfiants, le conflit entre voisins, l'interception à risque faible d'un véhicule et la capacité affaiblie.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour six aspirants policiers. Chaque aspirant policier est appelé à jouer en alternance le rôle de policier contact, de policier couvreur, de suspect et d'observateur. L'objectif de cette formule pédagogique est de permettre à chaque aspirant policier de faire la démonstration de sa compétence et de développer sa capacité d'analyser sa propre performance sur la base des listes de vérification et des critères d'évaluation de la compétence, ce qui se traduit par une plus grande autonomie dans la prise en charge de ses propres apprentissages.

Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques sont également utilisés en alternance avec les activités de patrouille. Certains d'entre eux visent l'intégration des principales dimensions sociocommunautaires liées aux réalités sociales telles que : l'approche client, la diversité et le profilage, la maltraitance des aînés, la santé mentale, les troubles envahissants du développement et la déficience intellectuelle. D'autres ateliers thématiques sont dédiés plus spécifiquement à la consolidation de certains contenus de formation tels que : l'entrevue, les règlements municipaux, les mandats et la scène de crime.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour 18 ou 36 aspirants policiers. La plupart de ces ateliers ont recours au service d'un comédien pour simuler en classe des situations qui recréent la réalité de travail. Le fait d'associer les contenus à des situations les plus authentiques possible favorise l'ancrage des apprentissages ciblés.

La formation en ligne

La formation en ligne est surtout utilisée pour amener l'aspirant policier à se préparer à une activité de formation, notamment par l'analyse de ses propres performances. L'activité l'amènera notamment à réfléchir sur la légalité ou encore sur la dimension sociocommunautaire de son intervention.

La formation en ligne sert également à actualiser les connaissances de l'aspirant policier avant le début du programme de quinze semaines ou avant certaines activités de formation.

L'École a recours à un environnement numérique d'apprentissage pour héberger tant les activités de l'aspirant policier que le matériel pédagogique du formateur.

L'intégration de l'approche « police communautaire »

Conséquemment à la politique gouvernementale « Vers une police plus communautaire », le PFIPG intègre cette approche dans la formation des aspirants policiers. C'est par l'introduction et le réinvestissement tout au long du programme des principes de l'approche client, de la patrouille stratégique et de la résolution de problèmes que les aspirants policiers intègrent les fondements pratiques de l'approche de police communautaire pour un agent patrouilleur.

L'application de l'approche « police communautaire » dans la patrouille est recadrée et mise en valeur lors des rétroactions des journées de patrouille et lors des ateliers thématiques auxquels participent les aspirants policiers durant la formation.

Les disciplines techniques

Outre les activités policières se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique.

Des salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que des dojos, une salle de tir, des simulateurs de tir et de conduite, sont utilisées afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

Les cours en intervention tactique

En intervention tactique, l'aspirant policier apprend, à titre de premier intervenant, à effectuer un contrôle de périmètre ou à intervenir dans des situations impliquant un tireur actif. Il est soumis à plusieurs mises en situation recréant le plus possible la réalité policière lors d'interventions de cette nature. Au cours de celles-ci, il a à démontrer qu'il est en mesure d'appliquer, selon les circonstances, différentes techniques propres à ce domaine d'application. On pense notamment aux techniques d'entrée et d'observation et aux techniques de déplacement dans un corridor ou dans un escalier.

L'aspirant policier apprend également à intercepter un véhicule à risque élevé, à déployer un tapis clouté et à effectuer des poursuites de véhicule et des poursuites à pied.

L'accent est mis sur la prise de décision et sur l'application du Modèle national de l'emploi de la force. À cet effet, un simulateur de conduite permet notamment de travailler la prise de décision en poursuite alors que le système d'analyse d'interventions à risque (SAIR) permet de travailler la prise de décision dans des situations nécessitant l'emploi de la force.

■ Le suivi de l'aspirant policier

Le tutorat

Les formateurs assument un rôle essentiel en supervisant et en accompagnant l'aspirant policier dans ses apprentissages, ainsi qu'en assurant un suivi personnalisé tout au long de sa formation. Plus précisément, les responsabilités du tuteur sont de soutenir l'aspirant policier qui éprouve des difficultés sur les plans de l'apprentissage et du comportement et de l'accompagner vers l'atteinte des compétences et dans le développement de son autonomie.

Toutefois, l'aspirant policier est le premier responsable de sa réussite. À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail et qui assume les responsabilités propres à ses fonctions et à ses obligations, l'aspirant policier a le devoir de jouer un rôle dynamique en s'engageant pleinement dans la réalisation des activités de formation de même qu'en intégrant et en consolidant des attitudes professionnelles répondant aux attentes du programme, des corps de police ainsi que des citoyens.

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'appropriation de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier doit remplir un rapport de progression des apprentissages en ligne à six reprises ainsi qu'une auto-appréciation de ses comportements professionnels à l'aide de la fiche d'autoappréciation comportementale (FAAC) à deux reprises. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et décider des mesures à prendre.

Le suivi comportemental

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie tend à développer auprès des aspirants policiers des normes élevées de services profes-

sionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le Code de déontologie des policiers du Québec, les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'École exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement.

Le suivi des rapports

La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier tout au long du programme. Un policier-instructeur est attitré à la correction des rapports produits par les aspirants policiers. Ce dernier est également appelé à animer des ateliers et des rétroactions de groupe à cet effet.

Tout au long du programme, l'aspirant policier utilise une cinquantaine de formulaires différents. Certains de ces formulaires sont utilisés à plus d'une reprise. L'ampleur du suivi et le nombre de fois que l'aspirant policier aura à remplir chacun d'eux dépendent de l'importance que ceux-ci occupent dans le quotidien d'un policier. Parmi les plus importants, on pense notamment au rapport d'événement et au constat d'infraction.

L'évaluation

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages encadre les pratiques évaluatives du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

L'évaluation formative

La stratégie de formation retenue comporte un processus d'appréciation formative qui se déroule tout au long du programme. Cette appréciation des apprentissages s'effectue principalement à partir des diverses formes de rétroactions individualisées proposées à l'aspirant policier en formation. Chacune a pour but d'orienter et de réguler les apprentissages en vue de l'atteinte des objectifs et utilise les stratégies et les instruments suivants :

- l'objectivation et la théorisation sous forme de rétroactions générales, en sous-groupes, en dyades ou individuellement;

- les commentaires personnalisés des instructeurs et des spécialistes;
- les appréciations formatives et formelles par les instructeurs, les spécialistes, les pairs et l'analyse individuelle (en utilisant une grille d'appréciation et de coaching);
- la consultation de documents de référence, de guides, de précis, etc.

L'épreuve certificative

Au terme du processus de formation, l'aspirant policier démontre qu'il répond aux exigences, aux attentes et aux standards de chacun des objectifs poursuivis par le programme, et cela, dans le cadre d'une épreuve certificative. Cette dernière se compose de plusieurs épreuves qui permettent à l'aspirant policier de démontrer ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière qu'il a eu l'occasion d'approfondir lors de sa progression.

Dans le cadre de l'épreuve certificative, l'aspirant policier est donc appelé à :

- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination de mouvement (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié;
- recevoir un appel et effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée;
- consigner la preuve en vue du témoignage à la cour en rédigeant le rapport approprié;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- réaliser la planification de sa journée de patrouille, l'adapter en fonction des informations transmises au rassemblement et en tenir compte dans l'organisation de sa journée de patrouille;
- patrouiller son secteur en effectuant ses assignations, en détectant les infractions, en procédant à une interception et en rédigeant un constat d'infraction;
- analyser des problématiques d'un secteur de patrouille et produire une résolution de problèmes sur le canevas préconisé;
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite d'un véhicule de police et en intervention physique.

L'attestation de réussite

À l'issue de la formation, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de l'aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences qui composent le programme est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Ce diplôme constitue le permis d'exercice pour la fonction de policier.

Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Énoncé des compétences	Durée	%
Les activités policières		44 %
Prendre en charge un événement	166 h 00 min	35 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	41 h 00 min	9 %
Les techniques		29 %
Intervenir physiquement auprès de personnes	63 h 30 min	13 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	39 h 30 min	8 %
Conduire un véhicule de police	40 h 30 min	8 %
L'intervention tactique		12 %
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	16 h 30 min	3 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	8 h 30 min	2 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	18 h 00 min	4 %
Système d'analyse d'interventions à risque (SAIR)	12 h 00 min	3 %
Le contrôle de foule		4 %
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1	20 h 00 min	4 %
L'engagement dans la formation		11 %
S'engager de façon éthique dans sa formation	51 h 00 min	11 %
Total		476 h 30 min

La structure de la présentation

La structure de présentation des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie respecte le format de présentation habituel d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire et une structure qui lui sont spécifiques.

Ainsi une **compétence** représente-t-elle « un ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socio-affectifs permettant à la personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ».

Pour chacune des compétences énoncées, on décrit un **contexte de réalisation**, c'est-à-dire la situation d'exercice de la compétence.

Chacun des énoncés de compétence se subdivise ensuite en **éléments de compétence**. Il s'agit des précisions nécessaires à la compréhension de la compétence. Ils précisent les grandes étapes d'exercice de la compétence ou ses principales composantes.

Enfin, les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent d'exercer chacun des éléments de la compétence dans son contexte de réalisation et de témoigner de l'atteinte des standards, le cas échéant.

Les objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier. ▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence. ▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne. ▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
3. Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
4. Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport
5. Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour

**Éléments de
la compétence****Critères de performance**

6. Apprécier son intervention.

- 6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention
- 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée
- Utilisation adéquate des communications
- Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À partir d'une mise en situation recréant les étapes d'une journée de patrouille, c'est-à-dire de la planification aux suivis réalisés à la relève en fin de quart de travail. ▪ Au moyen de plateaux et de rétroactions en présence. ▪ Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, le jour ou le soir. ▪ En utilisant un véhicule de police et ses équipements. ▪ En utilisant un véhicule banalisé. ▪ En utilisant une méthodologie de patrouille d'un secteur d'intervention et de prise en charge d'une problématique de sécurité. ▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Planification adéquate des activités de patrouille</p>
<p>2. Patrouiller son secteur.</p>	<p>2.1 Présence policière adéquate 2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier 2.3 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires 2.4 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier</p>
<p>3. Finaliser sa journée de patrouille.</p>	<p>3.1 Suivis appropriés</p>
<p>4. Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.</p>	<p>4.1 Identification de problématiques de sécurité 4.2 Proposition de la prise en charge d'une problématique de sécurité</p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>
<p>Et pour l'élément de compétence 2</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention sécuritaire ▪ Utilisation adéquate des communications ▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.4 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.5 Vérification immédiate de l'Intégrité physique du sujet 3.6 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.7 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour toute la compétence

- Respect constant des principes de défense et des principes tactiques
- Communication constante dans l'intervention
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales. ▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement. ▪ En utilisant des techniques propres au tir. ▪ À l'aide de parcours de tir. ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tir virtuel de précision. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tir barricadé ⇒ tir réactif ⇒ tir réactif à une main et tir à la pénombre ⇒ tir en déplacement
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter
Et pour toute la compétence <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application rigoureuse des règles de sécurité 	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Conduire un véhicule de police.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec un véhicule de police et ses équipements. ▪ Sur le circuit routier. ▪ À l'aide d'un simulateur de conduite. ▪ À partir de mises en situation. ▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile : <ul style="list-style-type: none"> ↪ le Code de la sécurité routière; ↪ le Code criminel; ↪ le Code de déontologie des policiers du Québec; ↪ les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ. ▪ À l'aide de documents didactiques et de référence : <ul style="list-style-type: none"> ↪ précis de cours; ↪ modèle de référence : La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence; ↪ grille de coaching; ↪ listes de vérification; ↪ vidéos; ↪ rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage : ↪ freinage d'urgence ↪ freinage d'urgence dans une courbe ↪ contournement d'obstacles avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire appropriée d'un passage étroit</p> <p>1.5 Trajectoire adéquate d'un contournement d'obstacles, en marche avant</p> <p>1.6 Trajectoire appropriée d'un contournement d'obstacles en marche arrière</p> <p>1.7 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.8 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage</p>
<p>2. Effectuer des déplacements en situation d'urgence.</p>	<p>2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore</p> <p>2.2 Contrôle adéquat du véhicule de police lors de son déplacement</p> <p>2.3 Conduite sécuritaire à une seule main en situation de communication radio</p> <p>2.4 Adaptation constante de la vitesse à la situation</p> <p>2.5 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires (Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)</p> <p>2.6 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie</p>

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| 3. Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence
3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence |
|---|--|

Et pour toute la compétence :

- Adoption d'une position adéquate de conduite

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À partir d'une étude de cas. ▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i> ▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p>2. Planifier son arrivée sur les lieux.</p>	<p>2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire</p> <p>2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Approche sécuritaire des lieux</p> <p>3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation</p> <p>3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat</p> <p>3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués</p> <p>3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation</p> <p>3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation</p> <p>3.7 Contrôle adéquat du suspect</p> <p>3.8 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>4. Apprécier son intervention.</p>	<p>4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention</p> <p>4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À partir d'études de cas. ▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions. ▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i> ▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p>2. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention 2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation 2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate 2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre 2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p>3. Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied. ▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.). ▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé. ▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC) ▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite. ▪ À partir des aspects légaux et administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ↪ <i>Guide de pratiques policières</i>; ↪ lois et règlements en vigueur; ↪ common law; ↪ jurisprudence; ↪ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
4. Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide du simulateur de tir : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque). ▪ En utilisant les armes du ceinturon. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle. ▪ À partir du Modèle national de l'emploi de la force et du cadre d'analyse CIOA/CI. ▪ Au moyen de lectures. ▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la <i>common law</i>. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching. ▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p>2. Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p>3. Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p>4. Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI</p>
<p>5. Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moyen d'exercices et de mises en situation suivis de rétroactions. ▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou du chef de peloton. ▪ À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo. ▪ Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.). ▪ À l'aide du masque à gaz (optionnel). ▪ À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, guide des pratiques policières, etc.). ▪ En utilisant les outils méthodologiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> ↪ Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule; ↪ Modèle national de l'emploi de la force.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Se préparer pour l'opération.</p>	<p>1.1 Exécution adéquate des exercices militaires 1.2 Exécution adéquate des commandements militaires 1.3 Préparation rigoureuse de l'équipement 1.4 Préparation adéquate en regard de la situation et de la mission à accomplir telle que décrite dans le plan du SMEAC 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement</p>
<p>2. Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.</p>	<p>2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.2 Utilisation conforme du bâton 36 pouces 2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique</p>
<p>3. Procéder à des arrestations.</p>	<p>3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, d'arrestation assistée par la ligne et d'arrestation défensive 3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus 3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe 3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus</p>
<p>4. Apprécier ses interventions de contrôle de foule.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance 4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs 4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>

Éléments de la compétence

Critères de performance

Et pour toute la compétence

- Respect en tout temps des directives et des commandements
- Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force
- Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
S'engager de façon éthique dans sa formation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la réalisation des activités du programme. ▪ À partir de situations vécues lors de la formation et dans le milieu policier. ▪ Dans le cadre d'études de cas et de discussions. ▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle. ▪ À l'aide du modèle de référence « L'éthique : un processus de réflexion critique ». ▪ Dans un contexte d'internat : <ul style="list-style-type: none"> ⇨ comportant des activités périscolaires; ⇨ à l'aide d'une grille d'évaluation du comportement (FEC : Fiche d'étude comportementale).

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Reconnaître les enjeux éthiques des situations.</p>	<p>1.1 Reconnaissance juste des principales composantes de la situation : faits, dilemme et parties impliquées</p> <p>1.2 Reconnaissance juste des valeurs en jeu</p> <p>1.3 Mise en évidence pertinente des différentes options possibles</p> <p>1.4 Mise en évidence pertinente des conséquences de sa décision, pour chacune des parties impliquées</p>
<p>2. Agir conformément au système de valeurs partagées (RIDER).</p>	<p>2.1 Évaluation critique de sa performance</p> <p>2.2 Ajustement continu de son comportement</p> <p>2.3 Soutien pertinent auprès des pairs</p> <p>2.4 Participation reflétant une prise de responsabilité à la hauteur des attentes de l'ENPQ et des organisations policières (autonomie, initiative, etc.)</p> <p>2.5 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels (RIDER.)</p>
<p>3. Défendre une position critique à propos de ses comportements.</p>	<p>3.1 Justification critique et rationnelle de ses choix et de ses comportements en fonction des enjeux éthiques</p>

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.